



# RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



LE DÉPARTEMENT

# SOMMAIRE

# L'EDITO

## Table des matières

L'ÉDITO ..... 2

Les finalités du développement durable ..... 3

Les 27 indicateurs stratégiques du Département de la Savoie..... 4

**Lutter contre** le changement climatique..... 18

**Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources** ..... 35

**Assurer la cohésion sociale**..... 44

**Permettre l'épanouissement** ..... 51

**Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** ..... 60

Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, œuvrer pour une cohésion sociale et une solidarité afin de favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains, fonder des dynamiques de développement autour de modes de production et de consommation responsables... autant d'objectifs sur lesquels le Département de la Savoie est largement engagé et entend poursuivre et amplifier son action.

Face à l'urgence climatique, nous sommes confrontés à de multiples défis en matière d'énergies, de mobilités, de lien social, de consommation. Pour les relever, nous nous devons d'être ambitieux afin de positionner le Conseil départemental de la Savoie comme une institution exemplaire, s'inscrivant pleinement dans la trajectoire définie au niveau national.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable, publié chaque année, permet d'établir un état des lieux fiable des progrès réalisés et nous encourage à œuvrer ensemble en orientant nos projets dans la recherche d'un équilibre permanent entre environnement, développement économique et cohésion sociale.

Ce rapport 2023 marque l'apparition d'indicateurs macroéconomiques qui feront l'objet d'un suivi annuel pour analyser encore plus finement nos résultats et identifier nos pistes d'amélioration.

Merci à tous les agents impliqués dans la récolte des données et leur analyse, contribuant ainsi à l'élaboration de ce rapport, qui représente un travail d'ampleur.

Merci pour votre adhésion aux ambitions définies et pour votre action à tous, au quotidien.

Bonne lecture.

*Marie-Claire Barbier*

*Vice-présidente déléguée au développement durable, à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'énergie et au climat*



Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

(Rapport Brundtland, Premier ministre norvégien - 1987)

# Les finalités du développement durable

Le caractère transversal du développement durable contribue à la cohérence globale et donne du sens aux actions menées en matière d'environnement, de développement économique, de cohésion sociale.

Cette transversalité est opérationnelle au sein des actions et projets pilotés par l'ensemble des services du Département. Les cinq chapitres suivants en apportent des illustrations, à travers la présentation de quelques actions menées en 2022 et de chiffres clés.

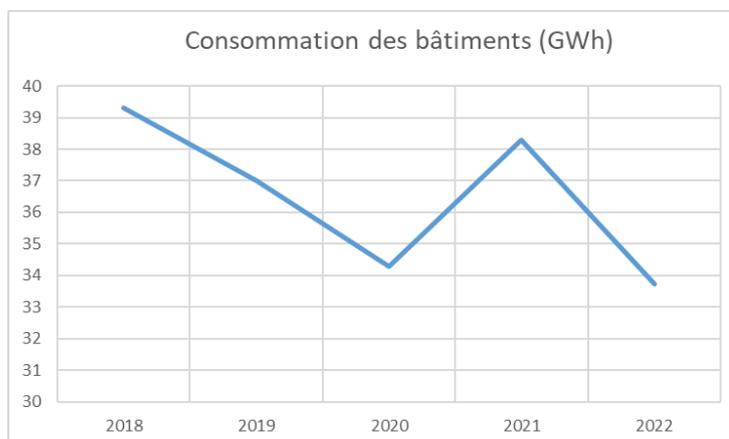


# Les 25 indicateurs stratégiques du Département de la Savoie

## FINALITE 1 : Lutter contre le changement climatique

### **Indicateur n° 1 : Consommation d'énergie des bâtiments (collèges et bâtiments en gestion hors collèges)**

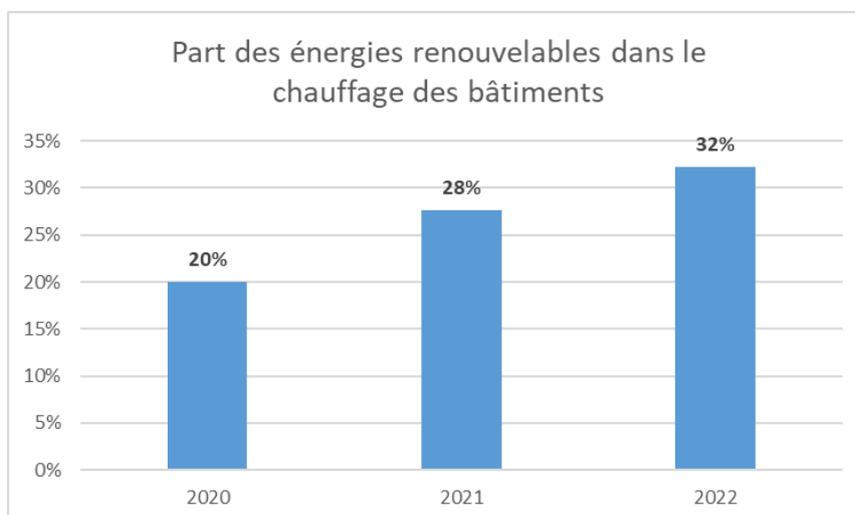
Le Département est engagé dans une démarche de réduction de la consommation énergétique de son patrimoine bâti, via plusieurs leviers. Le premier levier est celui de la sobriété énergétique : le plan de sobriété lancé à l'hiver 2022-2023 a permis de réduire de 19% les consommations sur les bâtiments gérés hors collèges, une fois corrigé l'effet du climat. Ce plan de sobriété comprend des mesures diverses sur les usages (consignes de



température, télétravail) ainsi que des travaux de gestion technique des bâtiments. Le second levier est celui de la rénovation énergétique des bâtiments. La programmation de travaux permettra à la collectivité, d'ici 2030, de dépasser largement l'objectif de réduction des consommations des bâtiments soumis au décret tertiaire.

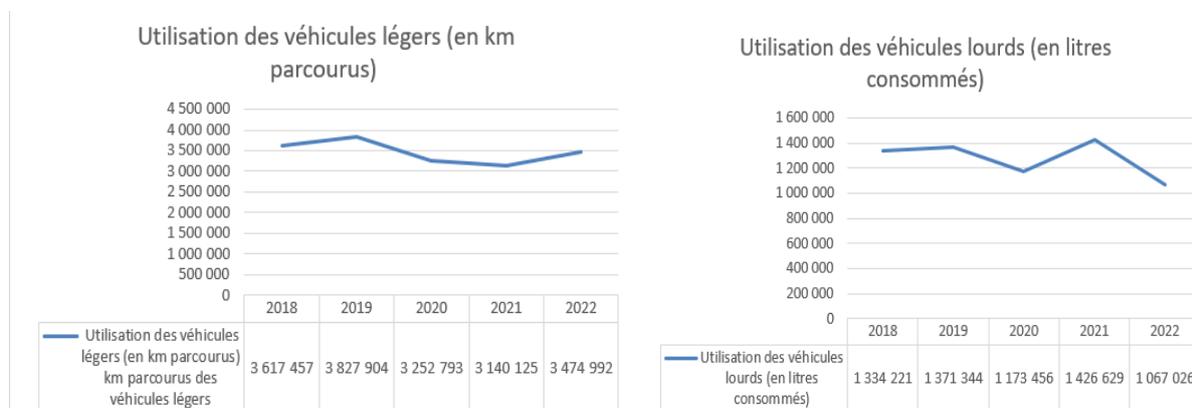
### **Indicateur n° 2 : Part des énergies renouvelables dans le chauffage des bâtiments collèges et bâtiments en gestion hors collèges).**

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage (qui représente près des trois quarts de la consommation totale d'énergie), la collectivité remplace progressivement les chaudières de ses bâtiments fonctionnant à l'énergie fossile (fioul, gaz naturel) par des systèmes décarbonés (bio-propane, bois-énergie, pompes à chaleur notamment).



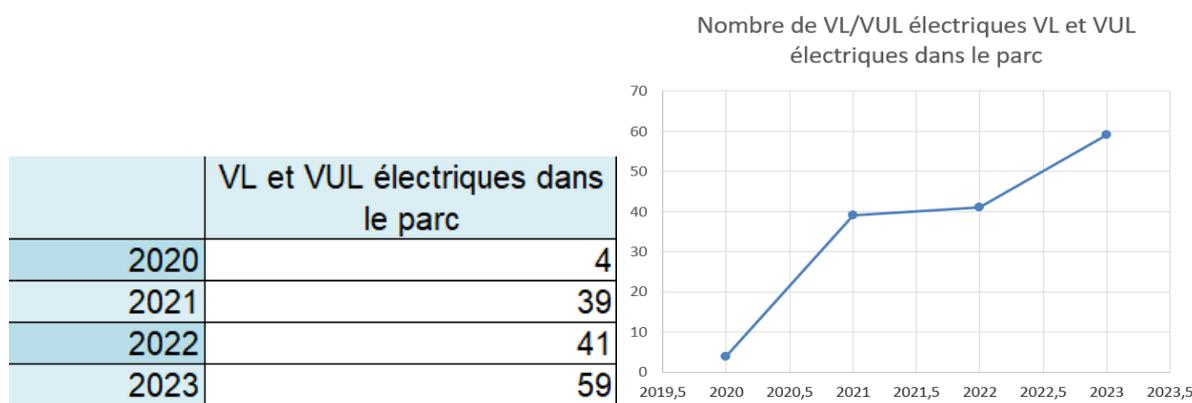
**Indicateur n° 3 et 3bis : Utilisation des véhicules légers (en km parcourus) et lourds (en litres consommés)**

La consommation de carburant pour l'activité voirie est fortement dépendante des conditions climatiques hivernales.

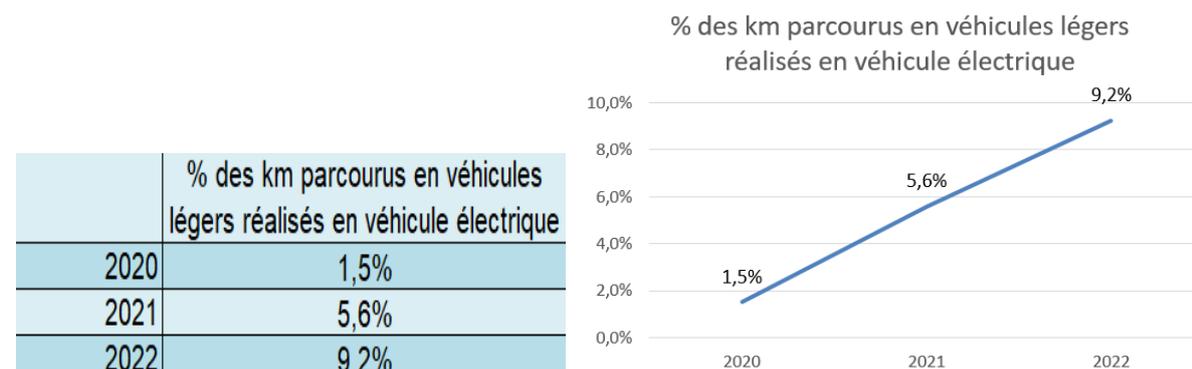


**Indicateur n° 4 : Nombre de VL et VUL électrique**

Le Département s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale du parc de VL en équipant notamment les services de véhicules légers électriques (VLe) avec une véritable stratégie de déploiement en lien avec les infrastructures existantes et à venir tout en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs.

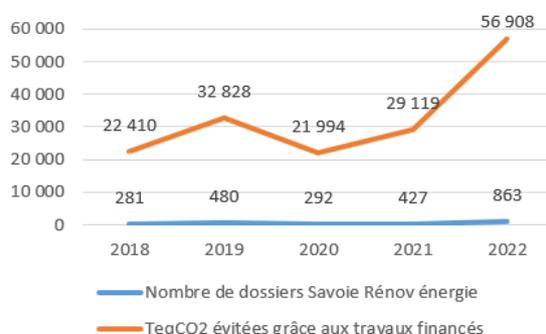


**Indicateur n° 5 : Part des km parcourus en véhicules légers réalisés en véhicule électrique**



**Indicateur n° 6 : Bénéfice environnemental exprimé en tonnes de CO2 évitées sur le territoire grâce au dispositif incitateur de financement des travaux de rénovation énergétique « Savoie Rénov'énergie »**

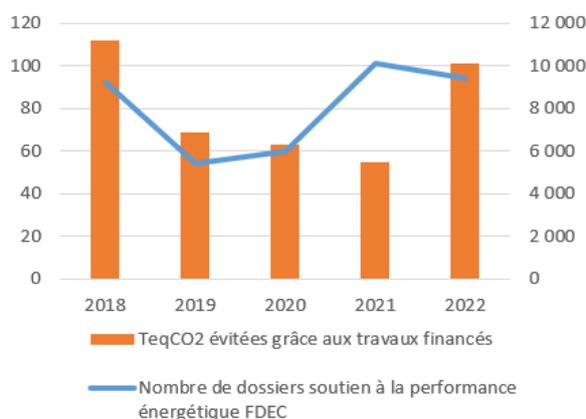
	Nombre de dossiers Savoie Rénov'énergie	TeqCO2 évitées grâce aux travaux financés
2018	281	22 410
2019	480	32 828
2020	292	21 994
2021	427	29 119
2022	863	56 908



**Indicateur n° 7 : Bénéfice environnemental exprimé en tonnes de CO2 évitées sur le territoire grâce aux dispositifs de soutien aux équipements publics soumis à des exigences de performance énergétique.**

Le département accompagne financièrement les communes et intercommunalités du territoire par le biais de deux dispositifs : le Fonds départemental d'aide aux communes (FDEC) ainsi que les contrats départementaux. Dans le cadre de ces dispositifs, environ 12 millions d'euros de travaux sont financés chaque année, parmi lesquels des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

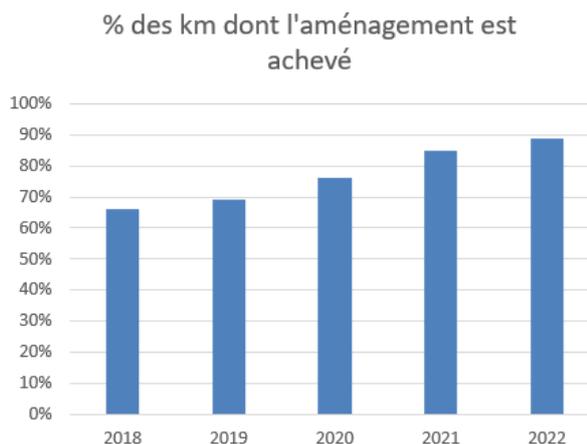
	Nombre de dossiers soutien à la performance énergétique FDEC	TeqCO2 évitées grâce aux travaux financés
2018	92	11 212
2019	54	6 905
2020	60	6 289
2021	101	5 496
2022	94	10 147



**Indicateur n° 8 : Nombre de kilomètres de véloroutes achevés sous maîtrise d'ouvrage du Département**

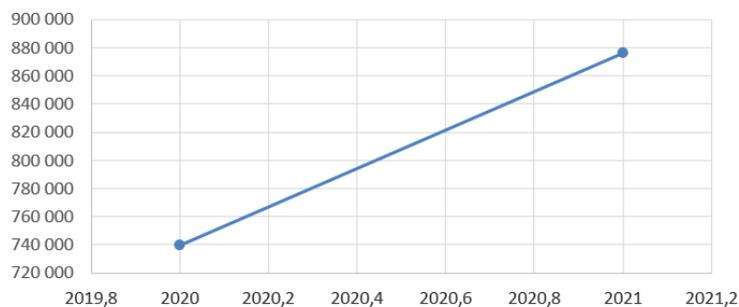
Le Département poursuit une politique d'aménagement de son réseau routier afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de favoriser les modes de déplacements alternatifs, dont le covoiturage et les déplacements à vélo.

	% de kilomètres de véloroutes achevés sous maîtrise d'ouvrage du Département
2018	66%
2019	69%
2020	76%
2021	85%
2022	89%



**Indicateur n°9 : Nombre de passages annuels de cyclistes sur 5 compteurs vélo répartis sur le territoire (Villarcher, La Ravoire, Faverges, Tournon, Galerie du tunnel du chat).**

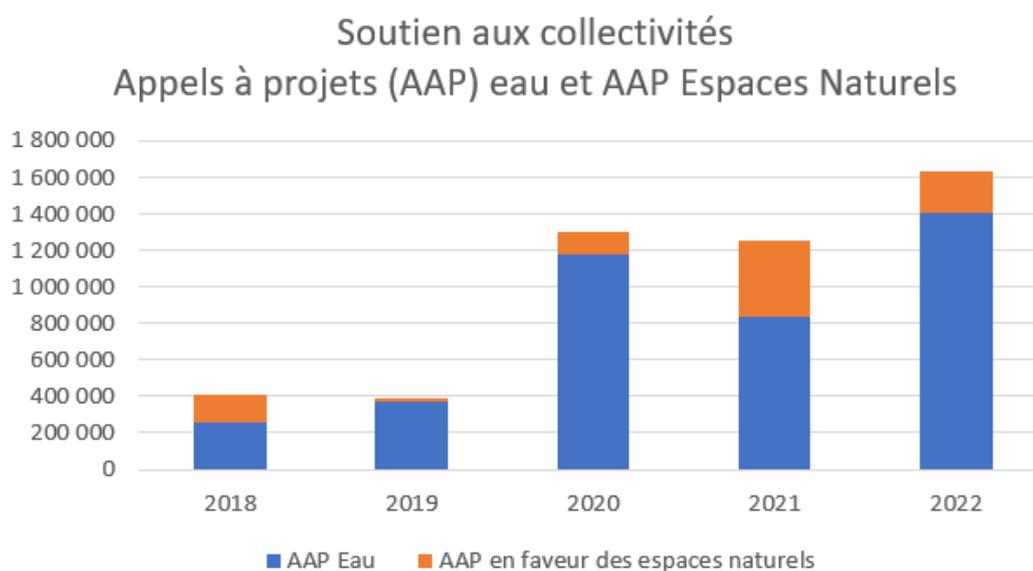
	Nombre de passages
2020	740 000
2021	876 000



## FINALITE 2 : Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

**Indicateur n° 10 : Aides financières spécifiques aux collectivités pour une gestion performante de l'eau potable et l'assainissement ainsi que pour la gestion des milieux naturels**

Année	AAP Eau	AAP en faveur des espaces naturels
2018	256 750	148 180
2019	372 525	14 988
2020	1 175 821	127 792
2021	837 181	418 672
2022	1 401 547	232 611



## FINALITE 3 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

### **Indicateur n° 11 : Evolution du nombre d'habitats inclusifs (aide à la vie partagée)**

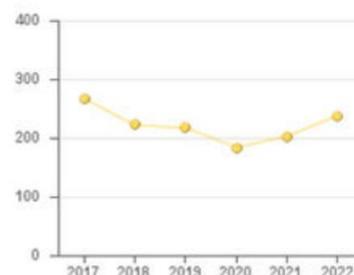
Sur les 13 habitats inclusifs prévus d'ici à 2026, 7 ont ouvert en 2023 et représentent 50 habitants, bénéficiaires de l'aide à la vie partagée sur les 107 prévus à terme, soit 46.73%.

### **Indicateur n° 12 : Nombre de bénéficiaires RSA ayant signé un contrat aidé co-financé par le Département**

En complémentarité de l'État, le Département verse une aide financière aux employeurs qui recrutent des allocataires du RSA en contrats aidés : parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand (le cofinancement des contrats du secteur marchand s'étant arrêté fin 2019) et contrats à durée déterminée d'insertion en atelier chantier d'insertion CDDI en ACI.

Aujourd'hui, la hausse concerne les allocataires du RSA embauchés en ateliers chantiers d'insertion.

Période	Nombre
2017	268
2018	223
2019	218
2020	185
2021	204
2022	239

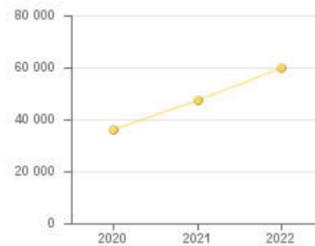


En 2022, le Département a ainsi facilité l'embauche de 239 allocataires du RSA, une évolution par rapport en 2021 où l'embauche d'allocataires du RSA était de 204.

L'augmentation de la capacité d'accueil et d'accompagnement des ACI (atelier et chantier d'insertion) a été fortement soutenue par l'Etat au titre du Pacte ambition pour l'insertion par l'activité économique.

**Indicateur n° 13 : Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel**

Période	Nombre
2020	36 326
2021	47 498
2022	59 979



En 2022, le nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel a encore augmenté par rapport à 2020 et 2021.

Cette poursuite de la hausse du nombre de personnes accueillies, montre la nécessité de maintenir des lieux d'accueil physique.

**Indicateur n° 14 : Taux de bénéficiaires du RSA orientés vers un référent unique social en moins d'un mois**

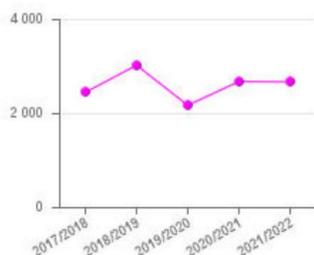
Le taux des bénéficiaires du RSA orientés vers un référent unique social en moins d'un mois, en 2022, est de 100%.

Depuis janvier 2021, le Département procède à l'intégration des flux quotidiens de la CAF permettant une orientation hebdomadaire des nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Ainsi, **100 % des nouveaux entrants au RSA reçoivent leur notification d'orientation vers un parcours d'accompagnement sous 10 jours**, qu'il s'agisse d'une orientation sociale ou emploi.

## FINALITE 4 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

### Indicateur n° 15 : Nombre de collégiens (10-15 ans) concernés par le dispositif « Artistes au collège »

Période	Nombre
2017/2018	2 454
2018/2019	3 032
2019/2020	2 179
2020/2021	2 684
2021/2022	2 676



Au-delà de ces élèves qui entrent dans la pratique d'une discipline, le dispositif permet de sensibiliser 40% des collégiens savoyards à travers des temps forts, spectacles ou encore des rencontres avec des artistes au sein de leur établissement.

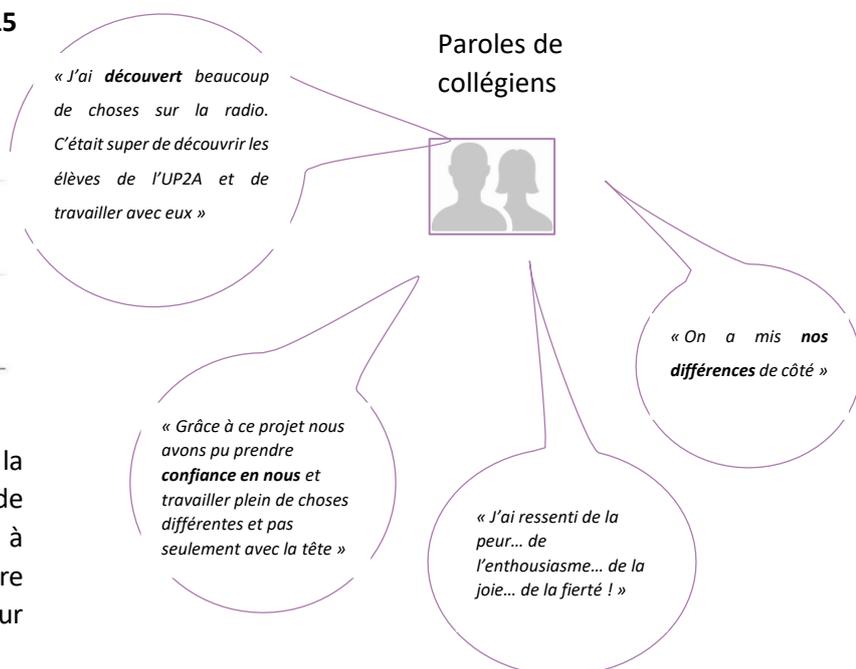
L'éducation artistique et culturelle auprès des collégiens est une priorité pour le Département. L'objectif est de les amener à s'émanciper, à prendre leur place dans la société, à se questionner sur le monde qui les entoure, et ainsi mieux vivre ensemble.

Les dispositifs départementaux sont construits sur au moins un des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- Acquérir des connaissances
- Découvrir des œuvres et des artistes
- Pratiquer un art

En 2022/2023, le dispositif « **Artistes au collège** » a concerné **2 613 collégiens**. Sur des périodes de 2 semaines à 5 mois, des artistes ont été accueillis en résidence dans **22 collèges** pour faire vivre un projet culturel à **63 classes**.

Ces projets contribuent à une plus grande ouverture sur le monde et sur les autres, à une meilleure estime de soi, comme en témoignent les élèves concernés :



#### Zoom sur un projet : **Un(e)moi sous influence**

La Cie I Wannabe a travaillé avec 3 classes de 5<sup>ème</sup> du collège de Bozel.

Les deux artistes, Lyli Gauthier (chorégraphe), et Jeanne Basset (photographe) ont condensé leurs interventions sur une semaine, en restant dormir sur la commune de Bozel pour éviter les aller-retours vers Chambéry (hébergement en gîte).

Par le prisme de la danse et de la photographie/vidéo, les élèves ont été sensibilisés à **l'estime de soi**. Les artistes les ont aidés à restaurer une image personnelle désaffectée et mise à mal quotidiennement par le regard des autres au collège ou sur les réseaux sociaux.

**Indicateur n° 16 : Nombre de collégiens (10-15 ans) concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département**

Au-delà d'« Artistes au collège », d'autres actions culturelles sont initiées ou soutenues par le Département et ses partenaires, touchant un total de **10 499 collégiens**.

Sur une année scolaire les **57,40% des collégiens savoyards** ont eu l'opportunité d'aller voir un film, un concert ou un spectacle, d'échanger avec des artistes ou encore d'entrer dans une pratique artistique.

**Indicateur n° 17 : Montant des dépenses pour les monuments historiques (y compris les contrats départementaux)**

Le montant des dépenses pour la sauvegarde des monuments historiques en 2022 est de 552 169 €.

La politique patrimoniale affirmée du Département, qui lie sa participation financière à celle de l'Etat, permet de maintenir la restauration de monuments historiques en Savoie à un haut niveau. Alors que le département compte 205 édifices protégés au titre des monuments historiques, soit 4,3 % du parc régional, la participation financière de l'Etat

dévolue à la Savoie est bien supérieure en valeur relative à l'échelle de la région.

En 2022, les aides aux collectivités et propriétaires privés pour la sauvegarde du bâti d'intérêt patrimonial non protégé au titre des Monuments Historiques ont été maintenues se sont maintenues à un niveau sensiblement égal à l'année précédente, avec toujours une large majorité d'opérations sur des édifices religieux (églises, chapelles) mais aussi des dossiers atypiques : les voies sardes de Saint-Christophe et Saint-Sulpice.

**Indicateur n° 18 : Nombre de collégiens (10-15 ans) ayant participé à un Plan sport durant l'année scolaire**

Année	NB collégiens ayant participé à un plan sport durant l'année scolaire
2020/2021	10070
2021/2022	12680

**NB COLLÉGIENS AYANT PARTICIPÉ À UN PLAN SPORT DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE**



## FINALITE 5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### Indicateur n° 19 : Proportion du nombre de repas locaux et bio servis

Il y a une augmentation de l'approvisionnement en produits durables et de qualité (dont le bio) dans les collèges du Département.

Taux d'approvisionnement en produits de qualité (2022)

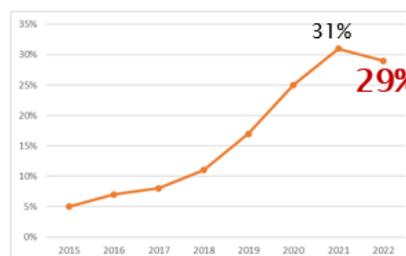
- Pour l'Atelier culinaire et les collèges satellites : 50%, dont 41% bio
- Pour les collèges en production autonome : 20%, dont 11% bio

Taux d'approvisionnement en produits locaux (2022)

- Pour l'Atelier culinaire et les collèges satellites : 29% (Evolution en valeur financière : 2021 : 218 407 € / 2022 : 247 986 €, car augmentation des dépenses alimentaires totales)
- Pour les collèges en production autonome : 16%

### Indicateur n° 20 : Proportion du nombre de repas servis et issus des circuits courts

Evolution du taux de matières premières issues des circuits courts



Evolution en valeur financière :  
2021 : 218 407 €  
2022 : 247 986 €



Zone Locale : qualifiée au sens du présent référentiel un produit issu de la même région que le restaurant labellisé

Région : qualifiée au sens du référentiel les « anciennes » régions administratives telles qu'elles étaient définies avant le 1er janvier 2016.

### Indicateur n° 21 : Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

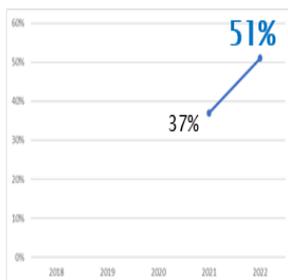
Le développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département est effectif depuis fin 2016. La croissance de cette activité est continue d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le Département cofinance d'autres postes de facilitateurs sur le territoire de la Savoie grâce à des crédits FSE (Fonds Social Européen). Il copilote ce réseau départemental pour démultiplier les effets positifs et rendre plus efficient ce levier de retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

Depuis plusieurs années maintenant, le Département mobilise le fonds social européen (FSE) en appui de sa politique de cohésion sociale. Grâce à une gestion optimisée lors de la programmation FSE 2014-2020 et à l'enveloppe complémentaire obtenue au titre du plan de relance européen REACT-EU, la plupart des

### EGALim : 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique



Evolution du taux de produits de qualité (SIQO) y compris Bio



Moyenne collèges en production autonome 2022 : 20%

Evolution du taux de matières premières issues de l'agriculture « bio »

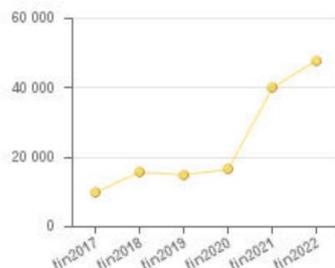


Moyenne collèges en production autonome 2022 : 11%

actions ont pu être reconduites en 2021 et 2022, évitant ainsi les ruptures de parcours.

Ainsi, sur les années 2014-2022, plus de 6 millions d'euros ont été dédiés à l'accompagnement de presque 9 900 Savoyards en parcours d'insertion.

Période	Nombre
fin2017	9 771
fin2018	15 630
fin2019	15 000
fin2020	16 500
fin2021	40 000
fin2022	48 000



Le volume d'heures de clauses sociales géré par le Département est passé de 40 000 en 2021 à 48 000 en 2022.

#### **Indicateur n° 22 : % de marchés incluant un critère / une clause environnementale**

En 2022, 56% des marchés notifiés (représentant 80% du montant des achats) comportaient un critère environnemental et 27% des marchés notifiés (représentant la moitié des achats) comportaient des conditions d'exécution à caractère environnemental.

#### **Indicateur n° 23 : % de marchés incluant une clause sociale**

En 2022 : 24% des marchés notifiés (représentant la moitié des achats) comportaient des conditions d'exécution à caractère social.

#### **Indicateur n° 24 : Nombre d'ordinateurs ; écrans et téléphones reconditionnés acquis (dans l'année de référence)**

En 2022, aucun ordinateur n'a été reconditionné par AFB, l'évacuation a été faite en début d'année 2023 avec un total de 185 ordinateurs reconditionnés.

En 2021 et 2022 la DSI a reconditionné 291 ordinateurs du Département au bénéfice des collèges soit une économie de 75 660 KgCO2e par rapport aux années précédentes.

Les ordinateurs en panne ou trop ancien sont évacués en déchets D3E par Trialp.

Enfin, aucun matériel reconditionné n'a été acquis en 2022.

#### **Les chiffres 2023 :**

- Ordinateurs fixes acquis pour les collèges : 264
- Ecrans acquis pour collèges et Département : 130

#### **Indicateur n° 25 : Nombre total de pages imprimées, couleur et noir et blanc ; % de couleur ; part recto/verso**

- ⇒ Impressions N&B : 4 314 594 (4 701 560 en 2021) donc en baisse. On note une baisse continue depuis 2019
- ⇒ Impressions couleurs : 1 025 023 (889 308 en 2021) en augmentation du fait de la suppression de l'utilisation du papier à en-tête (les agents insèrent le logo couleur dans les courriers imprimés)
- ⇒ Taux d'impression couleur : 19,20 %
- ⇒ 47,27 % des impressions se font en recto-verso.



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Les 17 objectifs de développement durable qui constituent l'agenda 2030, adopté par l'ONU en septembre 2015, représentent un nouveau programme et un langage commun à atteindre à l'horizon 2030.**

Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement.

La France a affirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD), tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris sur le climat.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Savoie, qui a pour objet de présenter quelques actions phares sur notre territoire, s'organise autour des cinq finalités du développement durable. Cette année, pour chacune des finalités, apparaissent les 17 ODD répondant aux actions du Département. Ils démontrent que les projets entrepris, aussi bien en externe qu'en interne, répondent globalement aux objectifs de développement durable.

Le Département de la Savoie est actif sur toutes ces thématiques !

**1 PAS DE PAUVRETÉ**



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**2 FAIM «ZÉRO»**



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**



Établir des modes de consommation et de production durables

**13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**14 VIE AQUATIQUE**



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, aux fins du développement durable

**15 VIE TERRESTRE**



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables

et ouvertes

**17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



1

# Lutter contre le changement climatique

## Gaz à effet de serre : évaluons nos émissions



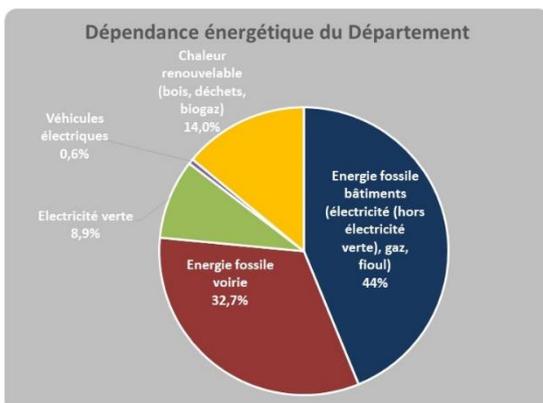
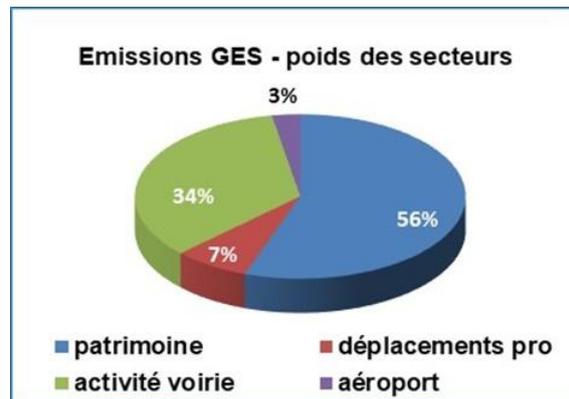
**Le Département de la Savoie s'implique dans la lutte contre le changement climatique à travers son plan climat, plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.**

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ont pour objectif d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte oblige à réaliser un BEGES tous les trois ans, publié sur une plateforme gérée par l'ADEME. Cette déclaration doit être associée à un plan de réduction des émissions. A partir de 2025, l'obligation de déclaration sera étendue au scope 3 (émissions indirectes). Le Département réalise annuellement son BEGES (scopes 1 et 2) depuis 2011 et a mis en place un plan d'actions visant la réduction des émissions. 2023 est une année de transition entre le plan climat 2018-2022 et le futur plan climat 2024-2030 de la collectivité.

**Bilan de l'année 2022 : 8 282 tonnes équivalent CO2 (périmètre 1 et 2)**

Ces émissions de gaz à effet de serre se répartissent de la manière suivante :

- 56 % pour le patrimoine bâti (avec une répartition de 64 % pour les collèges et 36 % pour l'ensemble des autres bâtiments)
- 34 % pour l'activité voirie
- 7 % pour les déplacements professionnels



**La dépendance énergétique de la collectivité aux énergies fossiles est de 77 % :**

- 44 % pour le chauffage des bâtiments et l'usage d'électricité
- 33 % pour l'activité voirie

## Situation par rapport aux trois objectifs du Plan climat (2018-2022)



### Bilan des émissions de gaz à effet de serre

**Objectif global de réduction des émissions -14 % entre 2018 et 2022**  
**Evolution des émissions 2018-2022 globale : -23 %**



Objectifs et évolution des émissions entre 2018 et 2022 par secteur :

- Bâtiments : - 26 % (pour un objectif sectoriel de -19%)
- Kilomètres parcourus pour les déplacements professionnels : - 14,3% (pour un objectif sectoriel de -12%)
- Carburant pour l'activité voirie : -20% (pour un objectif sectoriel de -5%)

### Bilan des consommations d'énergie

Objectif de réduction des consommations : -20 % entre 2018 et 2022



Evolution des consommations 2018-2022 :

- Energie des bâtiments (kWh) : - 14,2%
- Kilomètres parcourus pour les déplacements professionnels : -20 %
- Carburant pour l'activité voirie : -6,7 %

### Bilan de l'utilisation des énergies renouvelables

Objectif d'utilisation des énergies renouvelables d'ici 2022 : 23 %



Part d'utilisation d'énergies renouvelables en 2022 : 37 % (chauffage bois, réseau de chaleur avec part renouvelable, achat électricité « verte », production solaire photovoltaïque)

## Une nouvelle démarche plan climat



En 2024, le Département sera doté d'un **nouveau plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. Ce plan s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été engagé il y a dix ans avec le premier plan climat-énergie départemental, mais avec une ambition renouvelée. La nouvelle feuille de route départementale s'alignera sur les objectifs de la stratégie française énergie-climat (qui comprend la stratégie nationale bas-carbone ainsi que la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique). Le plan climat départemental permettra une accélération de la décarbonation du fonctionnement de la collectivité et de l'exercice de ses compétences. Il permettra également de mieux prendre en compte la problématique de l'adaptation au changement climatique (usages de l'eau, adaptation des bâtiments, préservation de la biodiversité, etc.).

En parallèle du lancement du plan climat, le département calculera à partir de 2025 son **bilan carbone complet, c'est-à-dire à la fois ses émissions directes et ses émissions indirectes**. Ainsi, c'est l'empreinte carbone globale de la collectivité qui sera désormais la référence pour l'établissement de son plan de décarbonation.



## **Premier plan de sobriété**

Compte tenu du contexte de dérèglement climatique, de tension et de renchérissement des coûts de l'énergie et suite aux démarches de concertation et de réflexion collective, une campagne de communication tout au long de l'hiver, à l'attention des agents, de leurs responsables et des élus, a permis de mobiliser et de fédérer toute la collectivité dans une démarche volontaire et ambitieuse de sobriété énergétique.

Le plan d'actions et les efforts consentis par l'ensemble des agents et élus du Département ont largement porté leurs fruits puisque dans l'ensemble, les consommations d'énergie ont été réduites de 19% (à climat constant) représentant une économie de 1 360 MWh, soit environ 400 000 €.

Au-delà de cette performance collective exemplaire, l'ambition demeure et les équipes du Conseil Départemental se préparent à renouveler la démarche pour l'hiver 2023-2024 en associant encore davantage les équipes de direction et d'administration des collèges de Savoie.

Un outil dynamique en ligne de suivi des consommations et des factures d'énergie va être proposé gratuitement à l'ensemble des établissements et un accompagnement spécifique sera proposé pour communiquer auprès des collégiens, des professeurs et des équipes techniques et de restauration du Département. Un guide de bonnes pratiques dédié à la gestion de l'énergie et notamment au pilotage des systèmes de programmation de chauffage sera également diffusé à l'ensemble des établissements.

Des actions spécifiques seront également adaptées « sur-mesure » aux établissements les plus énergivores durant l'hiver mais également dans le courant de l'année 2024.

## La stratégie de performance énergétique de nos bâtiments :

Le Département contribue à la lutte contre le dérèglement climatique par la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine bâti (collèges, centre sociaux, centre routiers et locaux administratifs) qui représente un peu plus de la moitié du bilan énergétique et bilan carbone de la collectivité.

Afin de mesurer les résultats concrets des efforts de la collectivité, mais aussi de répondre aux obligations réglementaires du Décret « Tertiaire », le service performance énergétique de la collectivité a effectué un premier bilan de référence des consommations d'énergie des bâtiments départementaux de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Cette « côte énergétique » de référence sera utilisée par l'Etat pour mesurer et attester l'efficacité des efforts consentis par le Département, étant entendu que les objectifs nationaux de consommation énergétique finale du bâtiment sont d'ores et déjà fixés à - 40% d'ici 2030, - 50% d'ici 2040, et - 60% d'ici 2050.

Au-delà des cibles réglementaires imposées par la Règlementation Environnementale 2020 pour les constructions neuves, la majeure partie des projets de la collectivité consistent en des opérations de restructuration/réhabilitation de collèges et autres bâtiments déjà existants. Pour s'assurer de l'efficacité des mesures, mais aussi le cas échéant dépasser ces objectifs, un Schéma Directeur Energie vient d'être finalisé. Ce schéma permettra à la collectivité de mesurer le travail à accomplir et de se positionner sur la stratégie d'investissement pluriannuelle du Conseil Départemental pour les décennies à venir.

## Les travaux en cours et à venir :

### **Les études et travaux de restructuration fonctionnelle, pédagogique et énergétique des collèges savoyards progressent.**

Malgré un incendie à quelques jours de la rentrée et des défaillances d'entreprises, la restructuration du collège de maistre à St Alban Laysse s'achèvera en début d'année 2024, la restructuration énergétique du collège Le Bonrieu à Bozel a démarré au printemps 2023 et sera terminée pour la rentrée scolaire 2024, les travaux de démolition-reconstruction en site occupé du collège Joseph Fontanet à Frontenex, exemplaire sur le plan énergétique, démarreront à l'été 2024 pour 2,5 ans ; les travaux de restructuration et d'extension du collège Louise de Savoie à Chambéry doivent démarrer à l'été 2024 pour 3 ans.

L'Atelier Culinaire de Chambéry sera mis en service à la rentrée scolaire 2024 et ses consommations énergétiques pourront être mesurées quotidiennement à l'aide de capteurs visant à optimiser ses coûts de fonctionnement et de dépenses énergétiques.

Les études de restructuration du collège De Bissy à Chambéry sont bien engagées avec des objectifs de sobriété énergétique tout aussi exigeants. Le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration-extension du collège du Val Gelon à ValGelon La Rochette est en cours avec là-aussi des objectifs ambitieux, notamment en ce qui concerne le recours aux énergies renouvelables.

Des études de programmation sont en cours et seront engagées fin 2023 sur le collège De Boigne à la Motte-Servolex, le collège Edmond Rostand à la Ravoire et le collège combe de Savoie à Albertville. Ces études de programmation déboucheront sur des dispositifs de rénovation qui imposeront des engagements de performance et de sobriété énergétique et carbone.

Les chaufferies de quatre collèges ont également été complètement modernisées par

le biais de systèmes de supervision et de pilotage informatisés permettant d'optimiser les horaires de maintien en température des salles de classes.

Les agents de la maison technique des Deux Lacs se sont installés en début d'été 2023 dans leurs nouveaux bureaux équipés d'une pompe à chaleur réversible. Les travaux de réhabilitation du centre routier attenant, de mise en place d'une centrale photovoltaïque et d'aménagements extérieurs se poursuivront jusqu'à l'été 2024.

Les travaux de reconstruction du centre routier de St Etienne de Cuines démarreront en début d'année 2024 pour 2 ans de chantier. Ce site sera également équipé d'un dispositif de pompe à chaleur et d'une centrale photovoltaïque.

### **Production et autoconsommation d'électricité photovoltaïque :**

Comme sur l'ensemble de ses projets de restructuration, démolition-reconstruction ou construction neuve, le Département fait étudier et privilégie toutes les solutions d'approvisionnement à base d'énergies renouvelables et impose l'installation de

centrales photovoltaïques en privilégiant l'autoconsommation de l'électricité avant de vendre le surplus de production au réseau.

Des études sont en cours pour permettre de consommer le surplus de production des centrales du Département au plus proche des différents sites via des dispositifs d'autoconsommation collective, notamment durant les périodes de vacances scolaires estivales durant lesquels les collèges produisent beaucoup plus d'électricité renouvelable qu'ils n'en consomment.

Après les collèges Ernest Perrier de la Bathie à Ugine et Maurienne à St Jean de Maurienne, ce sont les collèges du Beaufortain à Beaufort, Beatrice de Savoie aux Echelles, Jacques Prevert à Entrelacs et le Revard à Gresy-sur-Aix qui ont été équipés de centrales photovoltaïques de 40 à 100 kWc. En 2023, le Département aura ainsi quadruplé sa capacité de production d'électricité renouvelable, passant de 90 kWc à un peu plus de 500 kWc.

Une dizaine d'autres collèges et autres bâtiments tertiaires sont d'ores et déjà programmés pour être équipés de centrales de 100 kWc et plus, et notamment la toiture du bâtiment arrivées-départs de l'aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc (300 kWc).

## Infrastructures informatiques

### Economies d'énergie : extinction des ordinateurs et optimisation des salles serveur :

Le Département participe à la lutte contre le changement climatique en agissant sur la consommation d'énergie des équipements qui constituent le système d'information.

Ainsi, l'extinction des ordinateurs se fait après 18h30 depuis novembre 2022 (seuls les portables étaient auparavant éteints à 19h).

L'énergie consommée par les salles informatiques est également optimisée. Une nouvelle salle serveur en cours de réalisation va ainsi permettre de réduire le volume d'air à refroidir et les équipements présents dans les salles font également l'objet de rationalisation et par conséquent d'une diminution de la consommation électrique.

### Cycle de vie des matériels, de l'achat au recyclage en passant par le reconditionnement :

La direction des systèmes d'information est engagée dans une démarche de gestion éco-responsable du parc informatique. Cela se traduit notamment par la mise en place du reconditionnement du matériel afin de lui donner une seconde vie. Ainsi, en 2022, ce sont 290 PC du Département qui ont été reconditionnés et redéployés dans les collèges. Conformément aux obligations de la loi AGEC, cette gestion éco-responsable porte également directement sur les achats de matériels. Ainsi, 270 PC reconditionnés ont été achetés début 2023 et installés dans les collèges. Le Département prolonge également au maximum la durée de vie des matériels, qu'il s'agisse des PC (conservés 7 ans au minimum), des copieurs (dont la durée de vie va être portée à 10 ans) ou de l'infrastructure (maintenance prolongée pour 3 ans).

## La rénovation énergétique de l'habitat privé – le dispositif départemental évolue avec Savoie Rénov'énergie



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le Département propose un nouveau dispositif d'aides aux ménages savoyards, en particulier aux plus modeste d'entre eux, afin de mieux les accompagner dans le financement de leurs travaux de rénovation énergétique.**

**Toutes les résidences principales sont concernées (maisons individuelles et immeubles collectifs).**

**Les propriétaires occupants comme les propriétaires bailleurs sont éligibles.**

**Les projets de rénovation globale et les projets de rénovation par étapes peuvent bénéficier du soutien départemental.**

**Le dispositif qui favorise les ménages les plus modestes s'adresse aux 3 catégories de ménages (très modeste, modeste et intermédiaire).**

**Le budget départemental consacré aux aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé pour 2023 est de 1 239 653 €.**

**Le Département a fait le choix d'une politique volontariste d'une transition de son parc de véhicules légers (voitures, fourgonnettes type Kangoo).**

### Le parc est aujourd'hui constitué :

37 Zoés.

1 Kangoo électrique et 2 Kangoo H2.

17 e208 et 9 eJumpy.

**Au programme d'achat 2023**, sont prévus 15 nouveaux VL électriques et 5 nouveaux eJumpy.

Cette stratégie de renouvellement des VL à 100% par des véhicules électriques a permis de constituer rapidement un parc conséquent. Elle s'inscrit dans les obligations faites aux collectivités que le Département dépasse d'ores et déjà :

- Jusqu'à fin 2024, au moins 30% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE (véhicules à faibles émissions)
- À partir de 2025, cette part minimale est de 40%.
- À partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des VTFE (véhicules à très faibles émissions)

Au-delà de cette première période de déploiement qui va permettre de doter les sites et usages les plus adaptés aux VLE, une stratégie partagée à moyen et long terme d'affectation des VL est en cours de réflexion en lien notamment avec les besoins et les usages spécifiques.

Un enjeu essentiel vis-à-vis de l'empreinte carbone est l'évolution de la **flotte de véhicules lourds**. Celle-ci représente 35 % des émissions de gaz à effet de serre du Département. Cette transition doit s'inscrire par étape et dans la durée, les matériels nécessaires à cette évolution étant encore peu commercialisés.

Ces machines représentent en effet un marché de niche. Leurs caractéristiques techniques

contraignantes et leurs conditions d'utilisation (pics d'utilisation en déneigement sollicitant les machines à plein rendement sur des périodes continues nécessitant une très forte autonomie ou des capacités de « plein d'énergie » très rapides) se prêtent difficilement à une évolution vers les

motorisations plus propres, même si des tests de dameuses électriques (Kässbohrer) ou de camions de déneigement Gas-oil/hydrogène (ville d'Aberdeen) sont déjà en cours.

L'ambition du Département, dont les modalités pratiques de mises en œuvre restent à ce stade à préciser, est de :

- Contribuer à l'émergence de solutions techniques adaptées aux besoins du Département
- Examiner la possibilité de nouer des partenariats
- Mener des expérimentations

Le projet départemental **d'atelier d'Entretien Vertueux des Voies Vertes** lancé en 2020 a d'ores et déjà en partie concrétisé. L'objectif est de créer un atelier constitué de machines moins polluantes et plus silencieuses qui apporteront un confort d'usage tout en restant particulièrement efficaces.

Une balayeuse électrique dédiée à l'entretien de ces infrastructures cyclables a ainsi été mise en service en 2022. Un micro-tracteur a également été spécifiquement dédié au fauchage des Voies Vertes, en remplacement des tracteurs agricoles classiques.

En complément, deux tondeuses portées électriques ont été mises en service pour l'entretien de certaines dépendances routières.

Enfin, le Département a investi dans 20 vélos électriques en 2023.

**En parallèle de l'acquisition de véhicules légers électriques permettant aux agents d'entreprendre leurs déplacements professionnels en toute sérénité, le Département travaille depuis plus de 3 ans au déploiement d'un réseau de bornes de recharge.** Ce sont aujourd'hui 80 bornes (160 prises) de charge semi-rapides (22 kW par

prise) qui sont déployées dans des centres routiers, maisons techniques et maisons sociales ou encore à proximité immédiate des bâtiments du Département. Pour permettre la poursuite de l'électrification du parc de véhicules légers et véhicules utilitaires légers, d'autres points de charge seront implémentés d'ici 2025, essentiellement dans les centres routiers et aux abords des collèges du Département avec un objectif de 120 à 150 bornes.

## Mise en place du forfait mobilités durables



**Afin de s'inscrire pleinement dans la transition écologique, le Département a souhaité poursuivre et compléter le Plan de Déplacement Entreprise et les nombreuses actions menées en ce sens. Il a ainsi mis en place le forfait « mobilités durables » pour l'année 2023 et permis son cumul avec le remboursement à 50% de l'abonnement aux transports en communs.**

Ce dispositif défini par les décrets n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 et du 13 décembre 2022, vise à encourager le recours à des modes de transports plus écologiques :

- ⇒ Co-voiturage (conducteur ou passager), vélo personnel avec ou sans assistance électrique,
- ⇒ Engins de déplacement personnels motorisés (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.
- ⇒ Cyclomoteur, motocyclette, engins de déplacement motorisés ou non, non thermiques, loués ou mis à disposition en libre-service ;
- ⇒ Service d'auto-partage sous réserve d'utiliser des véhicules à faibles émissions

Il s'applique aux trajets domicile/travail et s'adresse à l'ensemble des agents du Département qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Le forfait est modulé en fonction du nombre de jours par an effectué à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable de la manière suivante :

- 100€/an, de 30 à 59 jours/an
- 200€/an, de 60 à 99 jours/an
- 300€/an, à partir de 100 jours/an

Un budget de 40 000€ est prévu à cet effet. Le versement du « forfait mobilités durables » interviendra en une seule fraction, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### Participation à l'opération « Mai à vélo »

Pour la deuxième année consécutive, le service communication interne et la mission développement durable ont lancé le défi aux agents : rouler un maximum à vélo sur leurs trajets domicile-travail durant le mois de mai. Une trentaine d'agents a téléchargé l'application dédiée et s'est mobilisée pour adopter ce mode de transport écologique et économique. Au total, plus de 3 000 km à vélo ont été réalisés sur l'ensemble des jours ouvrés du mois.

## LE PLAN VELO DEPARTEMENTAL

Le 16 juin 2023, l'Assemblée départementale a adopté son nouveau plan vélo.

### 60 millions d'euros sur dix ans pour dynamiser et accélérer le report modal et la décarbonation des déplacements.

Achèvement du réseau structurant, prise en charge financière d'itinéraires sur chaque territoire, subventionnement des investissements vélo des intercommunalités, amélioration des dessertes cyclables des collèges et notamment du dernier kilomètre... des objectifs ambitieux qui font appel à de nombreux acteurs du territoire.

Le Département menait depuis 2020 un plan positionnant le vélo au cœur de ses volontés en matière de déplacements. Le plan adopté en 2023 ouvre de nouvelles perspectives avec 60 millions d'euros consacrés au vélo du quotidien sur les 10 ans à venir. Depuis 2022, des concertations avec les intercommunalités du territoire ont abouti à ce plan ambitieux qui répond au mieux aux besoins des habitants et prend en compte nos particularités territoriales. Le plan se compose en cinq axes.

### Un itinéraire cyclable sur chaque territoire. 28 millions d'euros.

**Le Département engage les travaux et prend la maîtrise d'ouvrage d'un itinéraire par territoire.** Un financement à 100 % porté par la collectivité pour accompagner les collectivités dans leur démarche. Le Département s'engage

à réaliser l'itinéraire choisi dans le schéma directeur de chaque territoire.

### Soutenir les intercommunalités. 22 millions d'euros.

Le soutien aux intercommunalités dans la réalisation de leurs itinéraires structurants est réaffirmé avec 22 millions d'euros de subventions destinés à favoriser les déplacements du quotidien, de loisir et touristiques.

### Amélioration de la desserte cyclable des collèges. 4 millions d'euros.

Le Département sécurise le parcours des collégiens sur le dernier kilomètre, souvent peu aménagé. Trois collèges en réaménagement ou restructuration intégreront cette réflexion dans le cadre des futurs travaux. Pour les autres, la collectivité soutiendra les initiatives d'amélioration des dessertes cyclables via différents dispositifs financiers et d'accompagnement en ingénierie.

### Achever les réseaux cyclables structurants du département. 6 millions d'euros.

Les V60 (ViaRhôna), V62 et V63 (Belle Via) traversent notre territoire sur 150 km de véloroutes et voies vertes. Ces itinéraires de grande randonnée aux enjeux touristiques sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage

départemental, avec des financements partagés avec les Départements voisins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe, et divers partenaires selon les tronçons.

### Poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire

L'objectif de cet axe est de proposer une organisation et des outils partagés : référentiels des abris deux routes dans les collèges et des aménagements cyclables, système d'information géographique, doctrine commune à tous les acteurs etc.

Par ailleurs, avec le développement des infrastructures cyclables, il apparaît nécessaire d'accompagner la montée en puissance des problématiques de maintenance d'entretien et d'exploitation en lien avec les acteurs territoriaux. Dès juin 2023, il est proposé de lancer un premier test de gouvernance sur la Via Maurienne (V67) pour définir une organisation opérationnelle et financière. Puis, sur deux ans, il est proposé de structurer une approche à étendre aux itinéraires structurants.

---

## Le service public de la performance énergétique de l'habitat en Savoie



**Le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) est une des réponses aux enjeux de la transition énergétique visant notamment à diminuer les consommations énergétiques au sein de l'habitat privé.** Créé par la loi pour la transition énergétique de 2015, il impose une évolution de l'accompagnement mis en place depuis plusieurs décennies auprès des ménages, dans le but de massifier et performer les travaux de rénovation énergétique pour atteindre les objectifs nationaux de 500 000 rénovations par an.

Les Régions sont les entités administratives chargées de mettre en œuvre le SPPEH en s'appuyant sur les collectivités territoriales. En Savoie, c'est le Département, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt régional (AMI « Plateformes du service public de la rénovation énergétique de l'habitat en Auvergne-Rhône-Alpes ») qui gère, en concertation avec les 8 EPCI couvrant l'ensemble du territoire départemental, la plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie (PTRE73), outil opérationnel du SPPEH. Cette organisation, au titre de l'AMI régional, est prévue pour les années 2021 à 2023.

La PTRE73 s'adresse aux ménages, syndicats de copropriétés et entreprises du « petit tertiaire » (principalement les commerces). Elle permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les bénéficiaires dans leur projet de rénovation. Elle mobilise également l'ensemble des acteurs publics et privés afin qu'ils deviennent des relais d'informations sur le territoire.

La PTRE73 est gérée par le service transition énergétique de la direction de l'environnement. Sur le terrain, le service est assuré par l'ASDER qui est devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'Espace conseil France Rénov' pour la Savoie.

### Enquête réalisée en 2022

Dans le prolongement d'une enquête réalisée en 2022 auprès de plus de 11 000 bénéficiaires du service, 73 % des répondants se sont dit très satisfaits, avec un taux de satisfaction de 82 % pour la qualité d'accueil.

Pour 45 % des bénéficiaires interrogés, l'accompagnement d'un conseiller énergie a permis de faire évoluer leur projet de rénovation initial vers un niveau de performance énergétique supérieur, objectif également visé par la PTRE73.

Le budget annuel est de 900 000 € soit un coût à l'habitant de 2,10 €, la Région et le dispositif des certificats d'énergie finance à hauteur de 1,20 € et les collectivités (Département et 7 EPCI) à hauteur de 0,90 € ce service.

### Le bilan 2022 en quelques chiffres :

- ⇒ Un numéro de téléphone départemental unique (04 56 11 99 00)
- ⇒ 8 conseillers labellisés
- ⇒ Un service égal pour tous les savoyards via une collaboration entre le Département et les 8 EPCI (information, conseils, accompagnement de projet, dynamique territoriale de sensibilisation)
- ⇒ 448 permanences téléphoniques et 436 permanences sur RDV
- ⇒ 9604 personnes ont été informées, 1 679 ménages ont été conseillés au regard des travaux envisagés et 194 projets de rénovation en maisons individuelles et copropriétés ont été accompagnés
- ⇒ Près d'une centaine de communications ciblées 90, évènements départementaux et locaux qui ont rassemblé 1 651 participants



### Ce qui va changer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Le dispositif tel que mis en place entre 2021-2023 sous l'égide de la Région s'arrête au 31 décembre 2023.
- L'Etat a annoncé que le service ciblé « énergie » (SPPEH) deviendrait le Service pour la rénovation de « **l'habitat** » (**SPRH**) avec la mise en place par l'Etat de France Rénov'
- L'ANAH est d'ailleurs missionnée par l'Etat pour la mise en œuvre du SPRH, ce qui impliquera un changement de gouvernance

## La gratification du covoiturage



**Des trajets offerts pour les passagers et indemnisés pour les conducteurs : c'est désormais possible pour tous vos déplacements en Savoie !**

Disponible depuis fin janvier 2023 pour les trajets sur le territoire Métropole Savoie\*, l'offre a déjà permis de multiplier la pratique du covoiturage par 6. De quoi motiver l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, les syndicats mixtes de l'Avant-pays savoyard et

du Pays de Maurienne ainsi que la communauté d'agglomération Arlysère à rejoindre le mouvement à compter de ce 16 octobre ! Le dispositif concerne donc désormais toute la Savoie pour tous les trajets covoiturés d'au moins 5 km.

### Comment ça marche ?

- 1) Télécharger l'application BlaBlaCar Daily sur votre smartphone

- 2) Créez votre compte et renseignez vos adresses de domicile et de travail, vos horaires de déplacements habituels et votre statut de passager ou de conducteur, que vous pouvez changer à tout moment
- 3) Laissez l'application vous proposer des covoitureurs sur votre trajet, rentrez en contact et validez !

**Le dispositif de gratification mis en place séduit non seulement les utilisateurs qui sont aujourd'hui plus de 9 000 inscrits juste sur le territoire Métropole Savoie, mais aussi les collectivités savoyardes.**

Son extension témoigne bien de notre volonté commune de favoriser des alternatives d'écomobilité locales et solidaires simples et performantes.

## PN 18



### **Le Département a donné le coup d'envoi :**

En 2021, le Département a donné le coup d'envoi de la construction du passage à niveau n°18.

Il a ainsi réalisé le terrassement, les travaux de voiries avec la déviation routière, les aménagements piétons et les cycles au niveau du pont-rail et enfin les deux aires de stationnement de 70 places (dont 4 que la commune pourra doter en borne électrique).

### **Un chantier qui a un double effet gagnant :**

Ce chantier permet d'assurer la sécurisation des usagers mais également de développer des modes de transports doux.

L'inauguration s'est tenue le 15 septembre 2023.

### **Le passage à niveau n° 18 en chiffres :**

- 104 trains / jour
- 10 000 véhicules / jour

### **Deux ans de travail d'équipe :**

- 4 maîtres d'ouvrage : CD73 / SNCF / Commune / Grand-Lac.
- Une dizaine d'entreprises mobilisées
- 17 000 m<sup>3</sup> de matériaux en remblai et 19 000 m<sup>3</sup> en déblai
- 86 heures pour le poussage des 2 ponts-rail (par la SNCF)

### **Montant des travaux :**

**12 millions d'euros HT** financés par :

- l'État (à 50%),
- la Région Auvergne Rhône-Alpes (18,25%),
- le Département (18,25%) → 2,2M€
- la communauté d'agglomération Grand Lac (10,5%)
- la commune de Viviers-du-Lac (3%).

## Le changement d'éclairage scénique au Centre artistique départemental



En 2023, 50 anciens projecteurs halogènes du Centre artistique départemental, consommant chacun jusqu'à 1000 watts à pleine puissance, ont été remplacés par des projecteurs LED. A la clé : une réduction par 10 de la consommation électrique de l'éclairage.

Le département de la Savoie totalise un peu plus de 400 000 prises à déployer, correspondant à des locaux particuliers, sites publics et entreprises. L'ensemble du territoire est découpé en 2 zones bien distinctes, faisant l'objet d'engagements pris par des opérateurs d'infrastructures, avec des déploiements qui s'appuient sur l'investissement privé exclusivement :

- Orange en zone d'appel à manifestation d'intention d'investir (AMII)
- Savoie Connectée (XpFibre) en zone d'appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL)

En juillet, l'ensemble de la Savoie se trouve à un taux de **66 % de prises raccordables** toutes zones confondues.

**Situation en zone AMII :** (*agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains et ville d'Albertville*) : Orange est engagé à déployer 150 000 prises à échéance de fin 2022, sur la base d'une convention signée avec l'Etat en décembre 2017. Cette zone est à ce jour déployée à 90 %. Les déploiements y sont à l'arrêt depuis plusieurs mois, tout comme au niveau national, notamment en raison d'un contentieux entre l'ARCEP et Orange devant le conseil d'Etat. Celui-ci a rendu son avis en rejetant la demande d'Orange et en légitimant l'ARCEP en tant que régulateur à mettre en demeure Orange face au retard constaté au niveau national. Nous sommes donc en attente à ce jour des suites données par l'ARCEP.

**Situation en zone AMEL :** (*tout le reste du territoire*)

A rappeler que le périmètre AMEL correspond à celui du réseau d'initiative publique (RIP), qui avait fait l'objet d'une délégation de service public, résiliée en 2018. Elle prévoyait un délai de construction de 10 ans, à compter de 2016 pour un réseau comportant 125 000 prises et mobilisait 133 M€ de financement public, notamment apporté par le Département et les EPCI de Savoie. Il est utile de mettre en perspective ces données avec le contexte actuel de l'AMEL, qui prévoit un délai de construction de 5 ans à compter de 2019, pour le double du nombre de prises (255 000) avec un financement exclusivement privé.

Suite à la saisie de l'ARCEP par le Département et l'Etat, Savoie connectée (XP Fibre) est mis en demeure par le régulateur pour déployer 255 000 prises à échéance du 1er août 2024, avec les jalons intermédiaires suivants à respecter :

- 76 000 locaux à rendre raccordable au 15 novembre 2022,
- 50% du périmètre AMEL à rendre raccordable au 1er août 2023.

Le jalon du 15 novembre a été tenu par l'opérateur avec 78 000 prises déployées réparties sur 12 des 18 EPCI savoyards et 92 communes, soit 30% de la zone AMEL. A ce jour, le jalon du 1er août 2023 a été atteint, avec 129 700 prises rendues raccordables et l'intensité des déploiements reste forte dans la perspective de l'atteinte du jalon final d'août 2024.

En 2023, le Département de la Savoie a élaboré un plan d'action développement durable sur plusieurs années pour les Estivales en Savoie. La première phase de cette démarche a consisté en un état des lieux pour évaluer les actions déjà mises en place et repérer les points d'amélioration. La réflexion menée embrasse l'ensemble des aspects de l'organisation : de l'aménagement du site à la venue des

publics. Réduction des déchets, alimentation durable, achats responsables, incitation aux mobilités douces, inclusion et accessibilité : les objectifs sont nombreux et s'appuient sur les trois piliers du développement durable. Dans ce cadre-là, un état des lieux de l'accessibilité du festival a été mené en lien avec la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), AGATE (Agence Alpine des Territoires) et l'association APF France Handicap. Le groupe de travail a pu questionner les installations et dispositifs en place et a émis des recommandations afin de faire des Estivales en Savoie un festival plus inclusif.

Des premières actions ont pu aboutir dès 2023 :

- Suppression des bouteilles d'eau d'1,5L au sein de l'organisation
- Distribution de gourdes aux membres de l'équipe
- 4 actions culturelles associant des amateurs du territoire
- 3 surprises artistiques dans les rues de Chambéry afin de toucher un public élargi



### 🌱 Politique de gestion des déchets au sein de la collectivité



**Dans le cadre du plan climat et du règlement général de la protection des données à caractère personnel (RGPD), le service transition énergétique de la Direction de l'environnement en lien étroit avec les services achat et logistique de la DBMG a mis en place et gère un dispositif de tri des déchets administratifs.**

L'organisation choisie inscrit la collectivité dans une gestion durable et solidaire de ses déchets papiers : tri, recyclage et travail de personnes en situation de handicap. Le dispositif permet un tri spécifique et sécurisé du papier jugé confidentiel par les agents ainsi que l'organisation d'actions ponctuelles de désarchivage pour les grosses quantités de papiers usagés (déménagement, classement de fin d'année ou estival...).

Ce dispositif est complété par un service de collecte des consommables d'impression usagés des copieurs installés aujourd'hui dans la quasi-totalité des bâtiments administratifs. Ces déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) contiennent des éléments particulièrement dangereux et de nombreuses substances toxiques pour l'environnement ; après leur collecte spécifique via les Ecoibox ils sont traités par les filières de recyclage et d'élimination adaptées.

#### Le bilan 2022 en quelques chiffres :

- 15 584 KG de papiers ont été triés par les agents, collectés par un acteur local (ESAT du Nivolet) et expédiés dans les usines françaises du groupe WEPA pour y être recyclés ;
- 810 heures de travail ont été dédiées à des personnes en situation de handicap ;
- 321 cartouches d'encre usagées ont été collectées (1 cartouche collectée peut être réutilisée jusqu'à 7 fois et permet d'économiser 90 ml de pétrole)

### 🌱 « Est-ce que tu mails, un peu, beaucoup... ? » la campagne qui questionne les emails professionnels

Outil inévitable de communication, la messagerie électronique a envahi les vies professionnelles des agents de la collectivité. **Cette année 2023, la mission TIM Lab, accompagnée de la DSI et de la DRH posent les bonnes questions aux agents à travers une campagne de 10 messages intranet.**

L'objectif : adopter un meilleur usage des courriels.



2

## Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

### Appel à projets « Espaces naturels »



Depuis 2018, le Département propose un appel à projets à destination des collectivités territoriales permettant de financer des projets en faveur des milieux naturels et de la biodiversité.

Cet appel à projets couvre différents champs thématiques : la restauration des milieux naturels, la restauration des continuités écologiques, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'ouverture au public des espaces naturels.

En cinq ans, 35 projets ont été soutenus pour un montant de travaux de plus de 2 300 000 € et un montant de subventions départementales de 942 242 €.

L'année 2023 a permis d'intégrer de nouveaux types de projets, grâce à l'ouverture d'une enveloppe en crédits de fonctionnement : une étude préalable autour des zones humides de Maurienne, un projet d'acquisition de connaissances et de mobilisation d'acteurs viticoles pour la préservation des plantes messicoles, ou encore une aide à la décision pour la création d'un espace protégé sur la commune des Belleville.

En plus de ces 3 projets, 5 autres projets portés par des communes et des syndicats mixtes seront soutenus, pour un montant total de 89 441 € de subvention, comme par exemple la restauration de la Tourbière de Lachat à Crest Volant, la renaturation d'une berge du ruisseau des Combes au Bourget du Lac ou la création d'un sentier pédagogique à Freterives.

### Minimisation de l'impact environnemental de la maintenance des chaussées



La maintenance des chaussées est indispensable pour conserver l'aptitude du réseau routier départemental à supporter des déplacements performants et sécurisés.

Toutefois, les travaux de réparation des chaussées sont susceptibles d'avoir un lourd impact sur l'environnement, lié aux consommations de matériaux et d'énergies

fossiles (transport lourd, extraction et chauffage de granulats) sur des volumes importants.

**Pour minimiser cet impact, grâce aux efforts entrepris depuis 2018, les pratiques de maintenance des chaussées s'inscrivent désormais pleinement dans le principe éviter-réduire-compenser.**

L'évitement est assuré en retardant le vieillissement des chaussées de deux façons :

- ⇒ En pilotant la qualité des travaux par des choix de conception adaptés au contexte (épaisseurs, techniques, formules, assainissement) et le contrôle de la conformité ;
- ⇒ En réalisant l'entretien courant des chaussées, notamment en rebouchant les fissures et les arrachements au bon moment.

Lorsque les travaux de réparation ne peuvent plus être évités, l'objectif est de réduire leur impact environnemental en recherchant à la fois :

- ⇒ La consommation minimale de ressources, à la fois en termes d'extraction de granulats, de température de production, de distance et de volume de transport ;
- ⇒ La réutilisation des matériaux de chaussées en place, et à défaut un recyclage maximal.

C'est à cette fin que sont privilégiés dès que possible :

- ⇒ Les enduits superficiels, peu volumineux et répandus à froid,
- ⇒ Le retraitement en place, également réalisé à froid et réutilisant une très grande partie des matériaux existants.

Lorsque des enrobés sont nécessaires, le Département s'assure, par le biais de clauses contractuelles, que ceux-ci offrent le meilleur bilan environnemental : taux de matériaux recyclés, caractéristiques des granulats, distances de transport, rejets des centrales d'enrobage, etc.

En outre, le Département privilégie l'utilisation d'enrobés tièdes aux enrobés chauds.

## Réflexion sur les possibilités d'optimisation des pratiques d'entretien des dépendances vertes



La gestion des dépendances vertes concerne l'entretien réalisé sur les accotements routiers pour tenir la nature à distance afin de limiter les interactions avec le réseau routier. Les différents acteurs de cette gestion parlent de mise en sécurité des routes et d'avoir de belles routes bien entretenues.

Les routes départementales constituent l'armature des déplacements quotidiens des savoyards et des accès aux pôles touristiques. Elles concentrent l'essentiel de l'accidentalité routière, sans pour autant que les caractéristiques de l'infrastructure jouent un rôle significatif dans cette situation.

Depuis l'essor des déplacements motorisés, l'aménagement et l'entretien routier ont procédé d'une logique centrée sur la sécurité et l'absence de tout risque, laquelle a eu tendance à augmenter les emprises et les largeurs revêtues, à dégager au maximum les dépendances et à élaguer fortement les arbres surplombant la chaussée.

La systématisation de ces pratiques a été très consommatrice de ressources, et a pu avoir un impact négatif sur le milieu naturel environnant : modification des écoulements, des infiltrations d'eau et de l'humidité du sol, fragilisation de la végétation endémique et remplacement par des espèces invasives, réduction des biotopes, fragmentation des habitats, réchauffement par réflexion du soleil.

#### Une réflexion a été lancée en 2023 afin de préciser :

- les niveaux d'entretien des dépendances vertes permettant de minimiser l'impact sur le milieu naturel sans remettre en cause les fonctionnalités routières,
- les organisations permettant de mettre en œuvre ces niveaux d'entretien au meilleur coût,
- les tâches et ambitions en matière de restauration des caractéristiques naturelles des dépendances vertes : lutte contre les espèces invasives, corridors écologiques, replantations, etc.

**Pour cela, et afin d'arriver à un plan d'actions, les services du Département se font accompagner par le Cerema en tant que producteur des recommandations nationales d'aménagement et d'entretien routier. L'idée est d'identifier les possibilités d'adaptation des pratiques.**

En 2023, il est prévu de définir les pistes d'évolution des pratiques de gestion des dépendances routières en termes d'objectifs et d'organisation

De 2024 à 2026, il est prévu de tester la pertinence de ces pistes d'évolution, en vue de préciser une politique d'entretien à cette échéance.

## Etude de l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique



Dans le cadre de ses missions sur la connaissance et le suivi des ressources en eau en Savoie, le Département a lancé en 2020 une étude intitulée « Evolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique ».

Dans un premier temps, il s'agissait d'actualiser une étude réalisée sur le même sujet en 2012 dans la continuité de la parution du « livre blanc sur le climat » en mai 2010. Ainsi, un diagnostic complet de l'évolution du climat a pu être réalisé sur la Savoie. L'étude s'est ensuite attachée à quantifier la réalité des impacts sur les ressources en eau (superficielles comme souterraines).

Ce travail a été mené par le service de l'eau et de façon partagée avec notamment les gestionnaires de l'eau potable, collectivités, services de l'Etat, Agence de l'eau RMC et d'autres partenaires. Lancée en 2020 et quelque peu perturbée par les confinements successifs, le diagnostic des évolutions du climat et des ressources en eau s'est terminé en 2022. Ce diagnostic repose sur l'analyse de l'évolution climatique en France et plus localement en Savoie (à partir de stations météorologiques savoyardes). Il repose également sur l'analyse des données disponibles concernant les débits des cours d'eau et des sources ainsi que des données de hauteurs de nappe ainsi que les températures de l'eau.

Une première synthèse des résultats de cette étude a été présentée aux élus départementaux lors de la commission permanente du 10 mars 2023 puis la globalité de l'étude a été mise en ligne sur le site de l'observatoire savoyard de l'environnement au début de l'été 2023.

Cette étude s'inscrit pleinement dans l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique que le Département apporte désormais aux collectivités dans la gestion et la connaissance de leurs ressources en eau.



**Céline Chasserieu, technicienne ressources en eau et eau potable**

*« Contrairement à certaines idées reçues, les territoires de montagne ne sont pas épargnés. Ce sont mêmes les secteurs où ces effets sont les plus marqués.*

*En 60 ans, la Savoie a ainsi perdu l'équivalent du volume d'un mois de pluie sur ses ressources en eau. Non pas qu'il pleuve moins ! La pluviométrie annuelle est en effet stable dans le temps sur cette période, mais les pluies efficaces, c'est-à-dire celles qui ne sont pas captées par la végétation et rechargent les ressources, sont en chute de 40 %. En cause essentiellement l'évaporation due à l'augmentation des températures, plus importante en Savoie que la moyenne nationale. »*

## Une journée technique de l'eau dédiée aux partages d'expérience



**Depuis 2010, le Département organise régulièrement des rencontres « techniques » regroupant l'ensemble des collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement de Savoie.**

Cette journée se déroule généralement en 2 temps : une matinée de conférence, débat et retour d'expérience suivie d'une après-midi terrain permettant de découvrir un chantier, projet ou installation d'une des structures gestionnaires de la compétence « Eau potable » et ou « assainissement ».

Après 2 années de crise Covid, une journée à vocation plus « politique », c'est-à-dire regroupant à la fois des techniciens mais également des élus a été organisée par le Département le 30 novembre 2022.

Temps fort de l'activité 2022, initiée et présidée par Gilbert Guigue, Vice-Président en charge de l'eau au Conseil départemental, cette journée a permis de rassembler plus de 90 participants autour des thèmes de la sobriété énergétique et des économies d'eau dans les services de l'eau potable et d'assainissement, en lien direct avec les sujets d'adaptation au changement climatique.

Cette journée a également été l'occasion de partager avec les collectivités des retours d'expérience sur la gestion de la crise sécheresse 2022 en partenariat avec les services de l'Etat.

**Christophe Perret, responsable de l'unité assainissement au service de l'eau**

*« Ces journées sont toujours appréciées par les participants car il s'agit avant tout d'un moment d'échange et de partage à partir de cas concrets et de retours d'expérience présentés par des collectivités. Je pense notamment aux économies d'énergie réalisées sur la station d'épuration de Saint Jean de Maurienne ou à la production d'électricité réalisée à partir du turbinage des eaux usées de la station d'épuration de Tignes. »*

**Le Département de la Savoie est membre de l'association du bassin versant de l'Isère qui œuvre à la création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère (EPTB).** Cette structure associative s'appuie directement sur les services des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie (Direction de l'environnement).

La dernière année a été très active et a permis de finaliser un projet à l'étude depuis maintenant plusieurs années.

Dans un cadre concerté entre tous les acteurs concernés sur les 4 départements de la Savoie, l'Isère, les Hautes Alpes et la Drôme, les statuts du futur syndicat mixte support de l'EPTB ont été arrêtés. Le dossier de labellisation de cette instance a été déposé auprès du comité de bassin en juillet 2023.

L'achèvement de la procédure administrative devrait intervenir mi-2024

L'EPTB de l'Isère aura pour mission de fédérer les acteurs de la gestion de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant de l'Isère et d'assurer la cohérence de leur action. Les premiers dossiers prioritaires identifiés portent sur :

- La gestion quantitative de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.
- La gestion du transit des sédiments des rivières fortement impacté par les aménagements hydroélectriques.
- La prévention des risques d'inondation.

## Pont du Verney

Le pont du Verney est situé au niveau du PR151+815 de la route départementale (RD) 1006, sur la commune de Val Cenis à Bramans. Il permet le franchissement de l'Arc.

L'ouvrage actuel construit en 1963, présente des désordres significatifs au niveau de ses appuis et de son tablier en béton précontraint.

Le projet consiste en la démolition intégrale et la reconstruction de l'ouvrage en lieu et place de l'existant, en asseyant ses fondations dans le substratum rocheux. Le projet prévoit également l'aménagement des berges au droit et à proximité de l'ouvrage. Le nouvel ouvrage sera de type

ossature mixte (tablier en béton BFUP et charpente métallique).

Ainsi, il a été prévu le recul des appuis de l'ouvrage afin de permettre d'augmenter son gabarit hydraulique et de faire face à des événements plus intenses.

En outre, La structure porteuse du tablier est constituée transversalement de quatre poutres métalliques surmontées d'un tablier en béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP). Le recours au BFUP vise à minimiser l'épaisseur du tablier et à pouvoir mettre directement en œuvre sur l'extrados la couche de roulement, sans une couche intercalaire de complexe d'étanchéité.

La démolition de l'ouvrage a été réalisée « par-dessus » (sciage et levage des éléments à déconstruire, sans intervention dans l'Arc) et les travaux de stabilisation des berges, nécessitant une intervention dans le cours d'eau, ont fait l'objet d'un suivi des matières en suspensions (MES) avec comparaison des données en amont et en

aval du chantier, avec alerte en cas de dépassement des seuils admissible, pour limiter l'impact sur la faune piscicole (aucun dépassement n'a été constaté). Enfin, la remise en état des terrains fera l'objet d'une attention particulière avec notamment la mise en place de végétations arbustives et de re végétalisation d'essences locales à l'automne 2024.

## Falaises de la Colombière



Un chantier d'envergure de protection contre les chutes de blocs de la route départementale 991, qui longe le lac du Bourget entre Aix les Bains et la Chautagne, a été mené sur environ 6 mois de travaux. Il a démarré le 26/09/2022, une fin de travaux sous alternat est prévue le 31 mars. Pour alléger ces conditions de circulation, le Département a mis en place deux actions : le maintien de la route ouverte pour les fêtes de fin d'année, et un assouplissement des heures en phase de fermeture diurne dès le 13 janvier.

Les travaux réalisés sont considérables au regard :

-De **l'importance de la surface traitée** : falaises de 100m de hauteur sur 400ml côté Colombière et 50m de hauteur sur 500ml côté baie de Grésine

-Du **nombre de personnes en falaise au même moment** : 450 journées hommes pour les purges, minages et débroussaillage, et jusqu'à 40 cordistes répartis sur l'ensemble des falaises au même moment

-Des **quantités d'ouvrages** répartis sur l'ensemble des falaises :

- 2600ml d'ancrages de confortement de masses instables et de support des protections grillagées
- 10000 m2 de grillage plaqué
- 9000 m2 de grillage pendu sur poteaux
- 350 ml de barrières grillagées
- 350 rotations hélico

### ENJEUX

-**Environnementales** en raison d'espèces protégées comme certaines chauves-souris, ce qui a nécessité un accompagnement des équipes par une chiroptérologue sur la durée du chantier et des aménagements particuliers pour protéger les espèces

-Liées à la présence du **tunnel et des voies SNCF** : une barrière de 6m de hauteur a été érigée au droit de la sortie du tunnel des voies SNCF côté Grésine complétée par des protections par matelas pneus au droit de la casquette du tunnel, et des capteurs de vibrations ont été posés pour les phases de purges, de minages et de foration des ancrages sur les deux secteurs

-Liées à la **route en encorbellement côté Colombière** nécessitant des protections par tapis de matériaux ou matelas pneus sur les zones les plus fragiles, ainsi qu'un fractionnement des masses avant purges afin de réduire leur volume à un volume unitaire acceptable.

- De la **communication** qui a accompagné ce chantier (réunions de préparation avec les communes concernées de Brison St Innocent, Entrelacs, celles de Chautagne et la Communauté d'Agglomération Grand Lac, depuis novembre 2021, réunions avec les 4 élus départementaux d'Aix 1 et du Bugey Savoyard début 2022 et en cours de chantier, réunion publique à Brison les Oliviers en juin 2022, lettres info chantier, communiqué de presse, site internet, plateforme sms pour suivre en direct les heures d'ouverture et de fermeture)

---

## Tunnel du Chevril



### **Le Département conduit des travaux de remise à niveau des tunnels entre le barrage de Tignes et l'entrée de Val d'Isère.**

Après une première expérimentation réalisée dans le tunnel du Villaret du Nial, un dispositif d'éclairage innovant « tout leds » a été développé et amélioré pour équiper celui du Chevril. Il consiste à éclairer a minima la chaussée et, à l'inverse, mettre en lumière les surlargeurs cyclables. L'objectif est de sécuriser la traversée du tunnel pour les cyclistes, particulièrement nombreux sur cette RD en été, tout en faisant ralentir les automobilistes. Le dispositif répond ainsi pleinement aux enjeux de sécurité, de sobriété énergétique, de développement durable et de mobilités douces

Globalement, cela a conduit à diminuer de 50 % la consommation du tunnel soit 30 000 à 40 000 kWh de gain de consommation par an.



#### ✿ Un appui technique pour des stations d'épuration efficaces et des milieux préservés

Cette année encore, l'unité assainissement du service de l'eau du Département a réalisé près de 200 visites de stations d'épuration. Ces visites s'inscrivent dans une démarche d'appui technique que le Département met à disposition des collectivités pour les aider à exploiter correctement leur station d'épuration. A la clé, des conseils pour que les rejets des stations d'épuration soient conformes et le moins impactant possible pour des milieux aquatiques fragilisés par le changement climatique et la baisse de leur débit.

#### ✿ Des ressources en eau suivies de près

Le Département assure depuis plusieurs années un suivi des ressources en eau sur l'ensemble de la Savoie ainsi qu'un partage de cette connaissance avec l'ensemble des collectivités gestionnaires de l'eau. Cette action s'inscrit pleinement aujourd'hui dans les enjeux de l'urgence climatique.

Ce suivi des ressources a permis notamment pendant la période de sécheresse 2022 de partager l'état des ressources en eau (données issues de son réseau de mesure des eaux souterraines de Savoie (réseau TESS)) avec les services de l'Etat dans le cadre du comité de suivi des étiages et des ressources. Ainsi pendant ces périodes de crise, le service de l'eau se mobilise en produisant toutes les 2 semaines environ un bilan sur l'état des ressources

#### ✿ Poursuite de l'appel à projets "Eau"

En 2023, le Département poursuit son appel à projet Education à l'environnement. Depuis l'origine du dispositif en 2019, 56 établissements scolaires ont été soutenus financièrement pour la réalisation des 75 projets. Certains collèges ont participé plusieurs fois à l'appel à projet.

Pour organiser leur projet, les établissements peuvent s'appuyer sur le catalogue des intervenants disponible sur le site internet du Département de la Savoie.

La session 2023-2024 permettra de financer 18 projets dont 6 portés par des collèges pour un montant d'aides départementales de 18 503 €. Parmi les projets déposés : la création d'une aire terrestre éducative aux Saisies, la découverte de la faune « mal aimée » à Yenne ou encore des enquêtes sur les oiseaux à la Ravoire et Côte Rouse.

#### ✿ L'observatoire savoyard de l'environnement

Créé en 1993 à l'initiative du Département, l'observatoire de l'environnement a quitté sa version papier en 2013 pour devenir un site internet ouvert au plus grand nombre.

Piloté par la direction de l'environnement, l'observatoire s'appuie sur de nombreux partenaires tels que le conservatoire des espaces naturels, ATMO Auvergne, Auvergne Rhône Alpes énergie et environnement, et l'agence alpine des territoires, etc.

Après une restructuration complète en 2020, il présente des chiffres clés et des éléments d'information pour les 6 principales thématiques de l'environnement : l'eau, la biodiversité, l'air, le climat, la transition énergétique et les déchets.

Depuis 2021, l'objectif est de faire connaître l'observatoire et de valoriser les données capitalisées tout en poursuivant le déploiement des indicateurs. Ainsi des quiz sont régulièrement mis en ligne et le Savoie Mag de juin 2023 a dédié son dossier du mois aux chiffres clés de l'environnement dans notre département.

En 2023, l'actualité sur l'évolution des ressources en eau de la Savoie, a continué d'être publiée sur la page d'accueil de l'observatoire et relayé sur le site internet du Département.

#### 🌱 Lutte contre l'ambrosie

La mise en œuvre du plan de gestion contre l'ambrosie sur les routes départementales s'est poursuivie en 2023, avec différentes actions conduites :

- Des opérations de revégétalisation de secteurs infestés (6,5km sur 5 routes départementales et 1 voie verte)
- Un fauchage tardif sur environ 15 km (5 routes départementales) pour favoriser la pousse d'autres espèces concurrentes

Des opérations d'arrachage ou de fauche spécifique des fronts de colonisation a été mis en place.

#### 🌱 Passage d'amphibiens sur la RD 916 à Saint-Sulpice

Après deux mois de travaux fin 2022, le passage à amphibiens et petite faune du marais de

Charbonnière sur la RD916 à Saint-Sulpice est opérationnel.

La LPO a été retenue pour réaliser un suivi écologique de l'ouvrage sur 3 ans, afin de vérifier sa fonctionnalité. Ce suivi a débuté lors de la migration hivernale et se révèle très positif : 2337 individus ont été dénombrés et les observations réalisées ont permis de confirmer que les amphibiens utilisent bien l'ouvrage de franchissement pour rejoindre le marais afin d'aller pondre.

Le suivi va se poursuivre ces prochaines années et permettra d'étudier le comportement d'autres espèces, comme les petits mammifères.

#### 🌱 Actions de sensibilisation du grand public

Le Département participe à des opérations de sensibilisation à destination du grand public : en 2023, l'opération « La biodiversité au fil des saisons » sur les communes de Rotherens, La Table et Champlarent s'est poursuivie. Soutenues par le Département, les associations naturalistes de Savoie ont proposé une dizaine de sorties grand public, qui ont connu un vrai succès.

Une journée de restitution à destination des habitants et des élus du territoire a également été organisée le 17 juin pour clôturer ce programme de deux ans, organisé en partenariat avec la Communauté de communes de Cœur de Savoie et l'Observatoire de la biodiversité.



3

## Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Forum mieux vieillir – 25 mai 2023



La conférence des financeurs de la perte d'autonomie a organisé le jeudi 25 avril 2023 la 4<sup>ème</sup> édition de « Séniors et alors », de 9h à 16h30, à Saint-Julien-Montdenis.

Cette édition a été ouverte par Corine Wolff, Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle.

Cette année, la thématique était : « *vous avez dit prévention...tous en piste ?* » avec un double objectif : mettre en lumière via la parole de professionnels et seniors ce qui a marché les années antérieures et questionner les seniors sur la prévention qu'ils souhaitent pour les années 2023-2027.

Des conférences et une quinzaine d'ateliers pour expérimenter le cirque, le chant, la danse, les arts créatifs, la cuisine, le jeu, la réalité virtuelle, la mobilité, dessinateurs, captation audio et vidéo ont été proposés. Pour finir une restitution en paroles et film retraçant la journée.

Cette journée a accueilli plus de 200 participants : professionnels de structures développant des projets de prévention pour seniors, seniors de tout le département, EHPAD, résidences autonomie... « Séniors et alors », c'est une énergie collective d'acteurs du territoire impliqués dans la prévention pour créer une journée interactive, festive, apprenante à destination des seniors.

## Mise en place du café des aidants sur le bassin chambérien



La Maison sociale départementale du Bassin chambérien s'est engagée à créer des espaces d'information en faveur de tous les aidants, confrontés à des difficultés dans leur vie quotidienne.

Pour ce faire, le CLIC et l'association Accueil Savoie Handicap proposent des rencontres autour d'un café pour amorcer des échanges avec les aidants qui viennent en aide à titre non professionnel, à des personnes malades, en situation de handicap ou âgées.



Ces lieux de proximité, labellisés par l'Association Française des Aidants, permettent d'informer et d'échanger dans un cadre convivial, ouverts gratuitement à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Le Café des Aidants se tient chaque 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 17 h 00 à 18h30 au Café HECTOR situé au musée des beaux-arts à Chambéry. A cette occasion, des thèmes différents sont abordés à chaque séance comme : les relations avec les professionnels ; prendre du temps pour soi, facile à dire ! ; trouver des solutions de répit ; aider sans limite ? ; (...)

## Les conférences familiales



**Le vendredi 2 décembre 2023, l'assemblée départementale a voté la possibilité pour le Département de recourir aux conférences familiales avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie (SEAS) et la Fondation la Vie au Grand Air (via l'équipe mobile).**



Ces conférences s'inscrivent dans une vision des pratiques d'accompagnement soucieuses du développement du pouvoir d'agir : il s'agit de favoriser une participation active des personnes et de leurs proches pour résoudre un problème qui les concerne.

Dans ces conférences, l'accompagnement apporté par le professionnel se concentre sur l'environnement de la personne et vise à produire des conditions positionnant la personne concernée comme acteur de sa propre vie. Ainsi, la prise en charge est organisée sans les aides institutionnelles.

Les conférences familiales portées par la SEAS se concentrent sur les situations en prévention – c'est-à-dire en amont – tandis que les conférences familiales travaillées en lien avec l'équipe mobile visent à accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans la continuité des réflexions menées pour les concertations savoyardes, ces conférences réaffirment la volonté du Département de favoriser le développement du pouvoir d'agir en redonnant aux familles les clés de leur parentalité, au jeune la responsabilité à faire ses propres choix.

## La Foire de Savoie et le Budget Citoyen



Pour la 95<sup>ème</sup> édition de la Foire de Savoie qui s'est tenue du 8 au 18 septembre à Chambéry, le Département avait la présidence d'honneur avec son stand tourné sur le Budget Citoyen.



Les visiteurs pouvaient venir découvrir le Budget Citoyen grâce à des projets lauréats de la première édition représentés sur le stand tel qu'un rucher pédagogique, un fauteuil de ski pour enfants en situation de handicap ou encore des nichoirs à oiseaux. Le lancement de la Foire a marqué le lancement de la phase de vote de la seconde édition du Budget Citoyen, le stand offrait donc la possibilité aux visiteurs de voter pour leurs 3 à 5 projets coup de cœur parmi les 93 projets soumis aux votes.

### La 2ème édition du Budget Citoyen en quelques chiffres :

- 161 projets déposés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juillet
- 93 projets en lice dont 16 projets jeunes
- 24 172 votes enregistrés entre le 8 septembre et le 8 octobre pour 7 471 votants
- 30 projets lauréats, dont 7 projets jeunes
- Une enveloppe globale d'1 200 000 € pour financer les projets lauréats jusqu'à 100%, dans la limite maximale de 50 000 € par projet



### Les votes par thématique ?

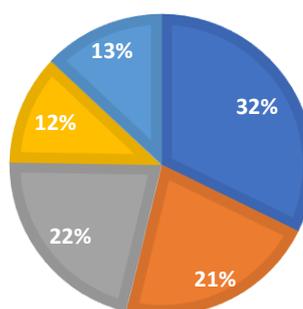
- Environnement : 7 707 votes (20 projets éligibles)
- Vie sociale et solidarité : 7 646 votes (30 projets éligibles)
- Sports et loisirs : 4 214 votes (20 projets éligibles)
- Mobilités et aménagements : 2 582 votes (12 projets éligibles)
- Culture et patrimoine : 2 023 votes (11 projets éligibles)

Les projets jeunes ont quant à eux rassemblé 3 102 votes.

En 2024 et 2025, les projets lauréats prendront vie. Ils devront être réalisés dans les 2 ans suivant la convention signée entre le porteur du projet, le maître d'ouvrage et le Département.

### POURCENTAGE DE PROJET PAR THÉMATIQUE

- Vie sociale et solidarité
- Environnement
- Sports et loisirs
- Culture et patrimoine
- Mobilités et aménagements



### Lutte contre l'isolement : le « Train en marche »



La Maison sociale du Bassin chambérien poursuit le développement des actions collectives dans la lutte contre l'isolement des personnes, qui reste un enjeu majeur pour le territoire.

La mobilisation du public à participer n'est pas facile et nécessite une réflexion pour lever les freins. Pour ce faire, l'équipe de proximité du Centre Social de La Motte Servolex en lien avec la référente cohésion sociale ont pris le Train en marche : un moment, un espace où l'on se retrouve, des personnes prennent un ticket, embarquent pour cheminer ensemble.

Cet espace permet l'expression des usagers, qui se retrouvent tous les mois. Ils cheminent, respirent et visitent des sites culturels et patrimoniaux. Sur chaque quai, les Savoyards et Savoyardes décident collectivement de leur prochaine destination. C'est tout ça le « Train en marche », il suffit de prendre son ticket.



## Le développement des Comités d'actions culturelles



La Savoie compte 14 comités d'actions culturelles répartis sur cinq territoires. Ils regroupent des opérateurs culturels, éducatifs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie. Développés sur la base du volontariat, ils coordonnent et développent chaque année des projets culturels communs favorisant la rencontre avec l'art. Les projets portés ont pour but de créer du lien social en mixant les publics, de favoriser l'expression et l'estime de soi, d'améliorer la qualité de vie et de susciter l'envie de participer, créer, découvrir.

## DORA – Découvrir ; Orienter ; Renseigner ; Accompagner



DORA est l'acronyme de Découvrir - Orienter - Renseigner - Accompagner

DORA est un service public numérique conçu pour l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle. En Savoie il est déployé par l'équipe Service Public Insertion Emploi (SPIE) du Conseil Départemental en lien avec le national DATA-Inclusion.

DORA se veut une porte d'entrée simple et rapide pour trouver l'ensemble des informations et offres d'insertion sur une quinzaine de thématiques (insertion, santé, mobilité, handicap, logement, alimentaire, accès aux droits, emploi...), géolocalisées sur le Département.

DORA permet aux structures de référencer et mettre à jour en temps réel leur offre de services avec pour intérêt de la rendre visible pour l'ensemble des acteurs qui assurent l'accompagnement de public en insertion. Pour les acteurs qui accompagnent des publics, l'objectif de DORA est de permettre en 2 clics d'identifier un service adapté aux personnes en fonction de la localisation et du besoin spécifique. Accéder rapidement à l'information sur une offre d'insertion, pouvoir contacter directement la personne référente du service et pouvoir faire une demande d'orientation directement via DORA.

DORA est en cours de déploiement et a été déclaré officiellement ouvert en Savoie, jeudi 30 novembre 2023 à l'occasion d'un événement qui a réuni les partenaires de l'insertion, de l'emploi et du social. En septembre 2023 ce sont 133 structures sont référencées en Savoie, dont 65 ont publié au moins une offre (235 offres publiées / 229 recherches dans DORA en septembre 2023).



✿ Externalisation du traitement du courrier sortant qui a donné lieu à une « clause handicap »

#### Chiffres clés

- Volume d'heures de clauses sociales suivi par le Département *en 2022* : **54 900 heures** (+14%), soit 34 ETP ayant bénéficié à **196 participants** (+ 21%) sur 101 marchés.
- **31 300 heures (57%)** valorisées en particulier **sur les marchés du Département par 114 participants sur 71 marchés.**
- 80% des heures réalisées en marchés de travaux de BTP (routes et bâtiments), 15% en nettoyage et déchets et 5% sur d'autres métiers.
- 81% des publics sont de niveau CAP/BEP ou inférieur
- Les jeunes représentent 44% des publics bénéficiaires
- Depuis 2015 : plus de **190 000 heures de travail en insertion** (soit environ **118 ETP**) réalisées par **522 personnes** sur 240 marchés =130 000 heures de travail en insertion sur les marchés du Département

La MDPH et la DSI ont innové avec la mise en œuvre d'un service d'externalisation du traitement du courrier sortant qui a donné lieu à une « clause handicap ».

Cette clause consiste à mettre en place des actions d'insertion obligatoires en faveur des publics en situation de handicap, il s'agit notamment :

- D'une action de sensibilisation obligatoire : Découverte des métiers en faveur des publics en situation de handicap ou Ateliers de sensibilisation et d'information sur le handicap avec des acteurs spécialisés (ex AGEFIPH, FIPHFP, GESAT, UNEA, ESRP, etc.)
- 4 jours minimum d'immersion en entreprise sous convention avec un organisme spécialisé (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, ESAT « hors les murs », Structure d'insertion etc.)

Un critère social a été intégré dans la notation de l'offre des candidats pour valoriser la mise en œuvre de ces obligations au-delà des minima.

Ce dispositif a été proposé ensuite sur d'autres accords-cadres ne se prêtant pas à une clause d'insertion classique, tels que le marché d'émission et livraison de titres restaurant pour le personnel et celui de mise à disposition d'un portail pour les collégiens de Savoie avec déploiement associé d'une carte multiservices et de paiement

### ✿ Odyssea Chambéry

Chambéry le 27 mai 2023 : L'occasion pour chacun de montrer son engagement envers la lutte contre le cancer du sein, et passer un moment convivial ensemble sous les couleurs du Département.

### ✿ Faciliter l'accès au travail : les PEC, un accompagnement réussi !

Depuis 2017, des agents en contrat d'insertion « parcours emploi compétences » PEC, sont accueillis dans toutes les MSD et au SG sur des fonctions d'accueil et des tâches administratives. Ce sont des contrats de 6 mois, renouvelables dans la limite de 2 ans ; ces contrats sont actuellement de 26 heures/semaines. Sur 40 personnes ainsi accompagnées, 18, soit près de la moitié ont poursuivi leur parcours au sein du Département : en contrat de remplacement, sur un poste permanent ou en apprentissage. 3 autres ont repris leurs études.

Les 13 agents actuellement en poste font l'objet d'un accompagnement de qualité et leur fin de contrat sera anticipé afin de leur signaler les besoins en remplacement ou postes permanents sur lesquels ils peuvent postuler et qui correspondent à leurs compétences.

### ✿ Bilan du schéma social et médico-social unique

En janvier 2023, se sont tenues 33 rencontres avec l'ensemble des pilotes des fiches action (FA) pour la 3<sup>ème</sup> année du schéma social et médico-social unique. Celles-ci ont permis de souligner les avancées et réalisations de l'année, mais aussi de trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Depuis trois ans, les efforts fournis par les pilotes des fiches actions et des porteurs de projets qui mettent en œuvre les actions ont porté leur fruit. L'ensemble des actions avancent, renforçant d'autant la cohérence du projet et l'atteinte des grands objectifs posés.

Certaines fiches actions sont d'ores et déjà terminées. Le travail entre fiches actions, toujours en articulation avec les autres démarches et stratégies, sera l'enjeu de ces deux dernières années.

### ✿ Redéfinition de la politique touristique départementale par l'Assemblée Départementale

L'Assemblée départementale a décidé, par délibération du 16 juin 2023, de donner à la politique touristique une nouvelle ambition globale et transversale :

Développer un tourisme de pleine nature durable en Savoie en veillant à l'offre destinée aux jeunes. Pour cela, il s'agit de maintenir et renforcer l'attractivité de la Savoie et de ses territoires par le soutien au développement d'une offre touristique diversifiée de qualité, sécurisée, durable, accessible et ludique avec une attention particulière accordée au public jeune qui fera la clientèle de demain.

Ce positionnement stratégique donne tout son sens à l'action menée par la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) dont la vocation est de favoriser des aménagements de sites d'activités de pleine nature plus vertueux prenant en compte toutes les composantes d'un espace : cohabitation entre usagers (autres pratiquants activités de pleine nature (APN), agriculteurs) et biodiversité.

Par ailleurs, l'attention portée aux jeunes se traduit notamment par une action renforcée en faveur de la rénovation des centres de vacances et de la relance des départs en classes découverte source d'épanouissement, d'apprentissage au vivre ensemble et de bienfaits pour les apprentissages pour les jeunes.



4

## Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

---

### Le vote du schéma unique de développement artistique et culturel



**A l'issue d'un état des lieux de la politique culturelle départementale en Savoie et d'une concertation des acteurs culturels dans les territoires, le schéma unique de développement artistique et culturel 2023-2028 a été voté par l'Assemblée départementale le 16 juin 2023.**

Le Département porte 3 ambitions pour les Savoyards, des plus jeunes aux seniors :

- Avoir accès près de chez soi à une offre culturelle diversifiée et adaptée,
- Pouvoir apprendre et pratiquer selon ses besoins et ses envies
- Bénéficier d'une offre de qualité, portée par les professionnels de la culture et les territoires.

Pour mener cette politique, le Département souhaite agir en circuit-court au plus près des territoires : l'objectif est d'encourager la coopération et d'accompagner les territoires à développer leurs politiques culturelles locales, pour et avec les habitants.

Le Département place par ailleurs l'éducation artistique et culturelle au cœur de ses actions pour offrir l'opportunité aux habitants, collégiens, et publics à besoins spécifiques de découvrir les arts et d'oser pratiquer.

---

### Accompagnement des jeunes en protection de l'enfance vers des études supérieures



**Le 23 novembre 2022 les chefs de service enfance jeunesse famille du Département ont rencontré les assistantes sociales (AS) du CROUS pour un temps d'échange sur l'accompagnement des jeunes dans leurs études.**

Actuellement une trentaine de jeunes confiés au Département suivent des études supérieures (cela regroupe l'ensemble des études post bac : licence, apprentissage, BTS...). Ils peuvent en ce sens bénéficier de l'accompagnement des AS du CROUS sur différents volets : octroi d'une bourse, accès au logement, accès à un job étudiant, aux loisirs, à la culture et au sport mais aussi aux restaurants universitaires, qui est un fort enjeu avec la possibilité d'avoir accès à des repas à un euro.

Ces services peuvent concerner des jeunes confiés au Département de manière très large : placement, accompagnement en milieu ouvert ou accompagnement en prévention.

Les rendez-vous auprès des assistantes sociales peuvent se prendre en ligne pour les jeunes qui entrent dans la vie étudiante. Il est à noter que les bourses peuvent être également versées les mois d'été (financement sur 12 mois).

Une journée « Portes Ouvertes » a été organisée le 14 janvier 2023 sur le campus de Jacob.

## Accompagnement pour l'insertion professionnelle



### ➔ Nouveau marché pour l'accompagnement des travailleurs non-salariés (TNS) dans le dispositif RSA

#### Constats

- TNS correspondent à près de 16 % des bénéficiaires du RSA
- En février 2023 : les TNS représentaient 830 allocataires sur 5383 foyers bénéficiaires soumis aux droits et devoirs
- Entre mars 2020 et mars 2021 : +12% du nombre de bénéficiaires du RSA (en lien avec la crise COVID) / +36 % du nombre de TNS bénéficiaires du RSA

Une étude a été réalisée pour mieux connaître les profils des TNS BRSA ainsi que l'expérimentation d'un diagnostic économique et financier de l'activité de tous les nouveaux entrants BrSa TNS sur le territoire du bassin chambérien.

L'expérimentation s'est déroulée depuis septembre 2021 à décembre 2023 avec l'objectif de réaliser 80 diagnostics par an.

L'expérimentation sur le bassin chambérien a permis d'observer la plus-value d'un diagnostic effectué par un prestataire compétent en matière de développement économique et financier qui connaît le réseau des partenaires de l'entrepreneuriat.

#### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

La généralisation de l'expérimentation sur tout le département a été proposée par un diagnostic économique à tous les TNS nouveaux entrants dans le dispositif RSA ainsi qu'aux TNS allocataires du RSA dont la situation n'évolue pas depuis plusieurs mois et pour lesquels une analyse objective et détaillée de leur situation, de l'entreprise et des capacités de la personne de mener à bien son projet.

## → Jeunes et insertion professionnelle

**Dans le cadre de la stratégie nationale prévention protection de l'enfance, mais aussi au titre de la lutte contre la pauvreté, le Département réaffirme sa volonté d'accompagner les jeunes vers l'autonomie en finançant via des crédits d'Etat, un projet porté par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie, visant à « Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance ».**

Ce projet a pour objet un premier pas vers l'insertion professionnelle, afin de prévenir les ruptures de parcours des jeunes confiés à l'ASE et de créer une dynamique favorisant l'accès à l'autonomie et à l'émancipation de ce public, au-delà de la prise en charge institutionnelle. Il s'agit d'impulser une dynamique de sortie positive.

L'Agence Chantiers du dispositif de Prévention de la SEAS développe, dans ce cadre, une plateforme d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes confiés à l'ASE pour préparer leur sortie du dispositif, appelée La Plateforme. Forte de deux éducateurs techniques la Plateforme proposera en plus de 50 h de chantiers éducatifs, 10h d'accompagnement individuel.

Si l'expérimentation a commencé durant les premiers mois avec des jeunes de la Sauvegarde, elle s'est ensuite rapidement ouverte aux jeunes de toutes les associations de protection de l'enfance du département. La Plateforme propose différents types de chantiers et vise les jeunes à partir de 16 ans : qu'ils soient hébergés dans le cadre de l'ASE, confiés dans le cadre du milieu ouvert ou encore accueillis en familles d'accueil.

---

## Nouveau dispositif de soutien aux assistants familiaux et aux tiers



**La direction Enfance Jeunesse Famille et le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) développent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 un dispositif expérimental de soutien aux assistants familiaux et aux tiers.**

Réparti en deux activités, il a pour objectifs :

- de soutenir 4 assistants familiaux dans l'accueil d'urgence d'enfants âgés entre 0 et 3 ans.

L'équipe se compose du personnel du FDE (équipe éducative et plateau technique médico-psychologique de l'établissement) et les assistants familiaux du département. Ensemble, ils réalisent l'évaluation globale de la situation de l'enfant à partir du domicile de l'assistant familial, et travaillent au projet d'orientation qui viendra répondre le mieux possible aux besoins du bébé.

- d'accompagner temporairement 6 enfants qui sortent du FDE que ce soit pour un retour au domicile, chez un tiers digne de confiance ou un accueil pérenne en famille d'accueil, afin de consolider cette nouvelle étape dans la vie des enfants.

## Mise en place de la carte OKAY



### Au revoir Clés Collège, bonjour OKAY Savoie !

Depuis la rentrée de septembre 2023, le Département met à la disposition de l'ensemble des collégiens savoyards la toute nouvelle carte OKAY Savoie. Valable de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, elle donne chaque année accès à un porte-monnaie numérique doté de 100 €. Ce crédit est utilisable auprès de nombreux partenaires pour financer des activités sportives et culturelles : clubs sportifs, associations culturelles, cinémas, librairies, etc.



A ce jour, près de 16 500 jeunes ont demandé leur carte et plus de 500 partenaires ont rejoint l'aventure pour que les jeunes puissent utiliser leurs 100 €.

Depuis la rentrée, six collèges utilisent également cette carte en tant que carte de cantine. Cette faculté est proposée à tous les collèges qui le souhaitent et permet, entre autres, aux collégiens de n'avoir qu'une seule carte au quotidien : la carte OKAY Savoie.



## Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales



Dans le cadre de ses missions en matière de protection de l'enfance, protection maternelle infantile et d'accompagnement social, la Maison sociale du Bassin chambérien s'est engagée dans un projet de direction afin de mieux repérer, prévenir et accompagner les situations confrontées aux violences intrafamiliales.

Une équipe pluridisciplinaire se mobilise au quotidien pour répondre aux besoins et améliorer la prise en charge des victimes. Ces référents ont pour ambition de renforcer le maillage territorial avec les acteurs œuvrant dans le champ social, judiciaire, juridique et médical pour construire des réponses au plus près des besoins et des urgences.



Dans cette dynamique, l'équipe projet prévention aux violences intrafamiliales participe à cette interconnaissance des professionnels et partage les bonnes pratiques en créant des outils pédagogiques pour sensibiliser l'ensemble des professionnels de la Maison sociale.

## Soutenir la parentalité : rencontre avec la Maison des familles



La Maison sociale du bassin Chambérien renforce les liens de proximité avec la population afin que les parents qui se retrouvent fragilisés par l'éducation de leurs enfants puissent se rendre davantage à la Maison des familles située à Cognin. Un lieu d'accueil, d'échange et d'entraide pour soutenir et conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Durant un temps de rencontre convivial au Centre Social Départemental Mérande, des familles se rendant régulièrement à la Maison des familles ont confectionné et partagé des pâtisseries venues d'ailleurs.

C'est l'occasion, pour ces parents accompagnés de leurs enfants de rencontrer la psychologue Enfance Jeunesse Famille et la puéricultrice. L'objectif de cette rencontre était également de faire connaître la Maison des familles à d'autres parents. Cette initiative a été saluée par les parents, qui se sentent moins seuls face à leurs difficultés éducatives ce qui leur permettra de franchir de nouveau la Maison des familles.



## Mamans solidaires à la Maison Sociale du Bassin Chambérien



### La Maison sociale du Bassin Chambérien poursuit ses actions collectives en direction de la population.

A l'initiative du Centre social départemental du Triolet, les chevilles ouvrières du quotidien Rose-Noëlle Robert, Véronique Perrotte, assistantes sociales et Laurence Bonte, secrétaire assistante animent un groupe intitulé « les mamans solidaires », qui se réunit le mercredi après-midi, toutes les deux semaines.

C'est l'occasion pour ces mamans d'échanger sur des thématiques telles que la parentalité, l'alimentation, la santé et leurs préoccupations sociales. Ceci a permis à ces familles de rencontrer des partenaires et de se rendre à la Maison des Familles, située à Cognin.

Cette année, l'objectif fut de participer à Odyssea. Quatre mamans et deux enfants étaient présents le samedi après-midi au top départ. Ils ont parcouru à leur rythme les 2 km. Les mamans et les enfants étaient contents de participer à cette action, pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Cette

initiative démontre leur volonté de se mobiliser et d'être aux côtés de ces femmes qui sont atteintes par cette maladie.

---

## La semaine pour l'emploi des personnes handicapées



**En tant qu'employeur majeur de Savoie, le Département s'engage cette année encore dans cette initiative de L'Adapt (l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) qui interroge les employeurs sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle de ces publics.**

La collectivité choisit cette année de **mettre l'accent sur la notion d'accessibilité** du 20 au 24 novembre 2023. L'occasion d'informer sur cette notion large qui vise à donner accès à tous aux lieux et aux informations. La thématique de l'accessibilité est abordée comme un élément central d'une société inclusive et notamment de l'inclusion au travail. La thématique de l'accessibilité permet également d'évoquer le handicap sous toutes ses dimensions et de l'illustrer par des actions de compensations concrètes. Animations, jeux, actualités numériques ont ponctué la semaine de sensibilisation.



#### ✿ Le portail des patrimoines de Savoie

En 2023, comme pour les années précédentes, le Portail des patrimoines de Savoie a mis en lumière, grâce à son agenda Nature, les différentes sorties natures organisées par les associations du territoire, notamment lors des temps forts nationaux comme la Fête de la nature.

#### ✿ Le projet « corps à quoi rêves-tu ? »

**Depuis janvier 2020, la MDPH et le Département de la Savoie s'associent pour un projet mêlant art et handicap, avec la complicité de la plasticienne Maria Landgraf.**

En mars 2021, l'artiste a lancé un appel à participation auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique pour créer une œuvre d'art collective témoignant de leur expérience. Cette œuvre itinérante voyagera en Savoie pour sensibiliser au handicap.

Une trentaine de volontaires se sont impliqués dans le projet, soit à titre individuel, soit via leur structure d'accueil.

D'octobre 2021 à septembre 2022, Maria Landgraf a animé trois cycles d'ateliers, collectifs ou individuels. Les participants ont noué connaissance avec l'artiste, ils ont expérimenté différentes formes artistiques et découvert des expositions proposées par la Cité des Arts.

Pour son dernier cycle d'atelier, l'artiste s'est installée en résidence au cœur même de la MDPH, sur un lieu de passage, pour finaliser avec chaque participant leur réalisation individuelle et travailler sur l'œuvre collective.

Trois temps forts ont rythmé les cycles d'ateliers, en septembre 2021, mars 2022 et novembre 2022, pour témoigner de l'évolution du projet et valoriser chaque participant comme acteur de cette aventure.

Depuis janvier, Maria Landgraf est entrée en phase de production de l'œuvre finale. Sa maquette a été exposée à la MDPH en mars 2023 pour la faire découvrir au public de passage et connaître ses réactions.

#### ✿ Les Zindomptables à la maison sociale départementale du Bassin Chambérien

**Le groupe Réf 'Ado initié par le service Enfance, Jeunesse, Famille de la MSBC en lien avec la Cité des Arts a créé un projet musical. Pour ce faire, cela a permis à des enfants accueillis chez un/une assistant-e familial-e, en priorité accompagnés de leurs éducateurs d'accéder à des pratiques culturelles et artistiques.**

Ces enfants, éloignés de ces pratiques ont pu être valorisés, afin qu'ils puissent prendre confiance en eux, par le biais des percussions corporelles qui ont été la base du travail.

Dix jeunes âgés de 11 à 17 ans ont pu monter sur scène accompagnés de trois référentes EJF et d'une intervenante de la Cité des arts. A cette occasion, les parents et les assistants familiaux ont également été invités pour ce moment de découverte de la création artistique assurée par le groupe des « Zindomptables », qui a fait l'unanimité des spectateurs.

En parallèle de cette création artistique, les enfants ont pu rencontrer des artistes en résidence à la Cité des Arts pour échanger et

#### ✿ DuoDay

Dépasser les préjugés sur le handicap et ouvrir le champ des possibles aux personnes accueillies, tels sont les objectifs du DuoDay, l'opération d'une journée le 23 novembre consistant à chaque agent volontaire d'accueillir dans son environnement de travail une personne en situation de handicap. Le Département renouvelle en 2023 l'opération

#### ✿ Le pôle social en force au forum employeur organisé par l'ENSEIS !

**Le 15 mars 2023 après-midi, le Département était présent pour la 1<sup>ère</sup> fois au 2<sup>ème</sup> forum employeur organisé par l'ENSEIS à Barby.**

Après d'une vingtaine d'autres employeurs (la Sasson, les Etoiles d'Hestia, l'APEI, l'APAHJ, l'ADAPEI, le CCAS de Chambéry, SESAM Autisme...), Dominique Bardagot, Sophie Dassonneville, Céline Esteves (chargée de recrutement), trois membres du secrétariat général et Florence Durand ont présenté nos métiers.

Une cinquantaine de personnes ont ainsi été rencontrées aux profils divers : étudiants en cours de formation, jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers du Département, adultes en reconversion... Différents supports avaient été préparés : liste des offres d'apprentissage et possibilités de stage, offres en cours, principaux métiers du pôle... un

#### ✿ Atelier musical au CSD du Triolet, Chambéry le Haut

**Le 22 février 2023, une rencontre musicale parents enfants a eu lieu de 10h00 à 12h00 au centre social du triolet, au sein du service de protection maternelle infantile, avec Romero Roberto, animateur musical de l'association RAICES (sensibilisation aux cultures du**

participer à des ateliers de danse notamment et ils ont pu se rendre à un spectacle au Scarabée

pour donner aux agents l'opportunité de partager cette journée toujours enrichissante. Cette action est également fédératrice pour les territoires, permettant ainsi la rencontre entre des personnes suivies par différents services de l'emploi et/ou services médico-sociaux et les directions du Département, créant un pont entre bénéficiaires usagers et agents du Département.

événement relayé sur les réseaux sociaux du Département.

#### ✿ Pass numérique

**En 2023, 220 chéquiers de 10 pass' de 10 euros ont été distribués et mis à disposition des Maisons sociales du Département (MSD) pour cette dernière année d'exécution du marché passé avec Aptic.**

Les pass :

- sont destinés aux bénéficiaires du RSA et personnes en situation de précarité (hors seniors)
- financent directement le formateur labellisé Aptic (démarche volontaire sur le site Aptic) en fin de session
- soutiennent prioritairement des actions collectives initiées et/ou validées par les MSD
- 1<sup>er</sup> cours doit obligatoirement faire le bilan des besoins du bénéficiaire
- sont valables jusqu'au 31 janvier 2024 – après cette date les chéquiers sont désactivés

**monde, développement de l'amitié et des échanges culturels par le monde artistique).**



L'objectif de ce projet parents-enfants autour d'un atelier de percussions était d'inviter les parents et enfants au plaisir de découvrir et de s'initier ensemble aux percussions, de vivre une expérience rythmique et sensorielle commune. Cette rencontre d'éveil musical a créé une relation d'échange et de confiance entre l'enfant et son parent autour de la musique.

Elle a permis de redécouvrir l'échange parent-enfant, avec un plaisir et une découverte partagée.

22 personnes ont pu participer à cette activité dont 14 enfants.

Cette expérience a été très appréciée des participants, et serait intéressante à renouveler.

#### ✿ Créer du lien

##### « Parenthèse enchantée »

Sur le bassin Aixois La Parenthèse enchantée, c'est la pause de midi en chansons pour les professionnels du Bassin Aixois ! Ouverte aux agents de la maison sociale départementale du bassin aixois ainsi qu'aux partenaires, elle constitue une heure de détente très appréciée sur ce temps de pause méridienne : *"on y arrive en courant et on repart en chantant"*.

Encadrés par une intervenante musicale, l'équipée enchaîne exercices d'échauffement, travail sur deux à trois chansons choisies par les participantes, puis temps de respiration... « *on repart enchantées et reboostée !!* ».

L'année s'est même terminée par un temps fort inter-chorale : une dizaine de participantes ont rejoint la chorale de l'EHPAD des Grillons pour une prestation unique avec les résidents. Ce moment permet respiration, convivialité et transversalité.



5

## Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Soutenir et pérenniser une restauration durable respectueuse de l'environnement et ancrée sur nos territoires



En 2022, le pourcentage d'approvisionnement en produits durables et de qualité (dont le bio) a augmenté au sein des collèges du Département.

- 16% pour les collèges en production autonome



### Ce qui change :

En 2022, le taux d'approvisionnement en produits de qualité correspond à :

- 50%, dont 41% bio pour l'Atelier culinaire et les collèges satellites
- 20%, dont 11% bio pour les collèges en production autonome

En 2022, le taux d'approvisionnement en produits locaux est égal à :

- 29% pour l'Atelier culinaire et les collèges satellites



**Au global, 20% des produits servis dans les collèges savoyards sont issus des circuits de proximité et 20% sont issus de l'agriculture biologique.**





La lutte contre le gaspillage alimentaire s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts. Cette démarche permet d'améliorer la qualité des repas proposés aux collégiens (produits locaux, de saison et bio) grâce aux économies réalisées.

Initié en 2014 par le Département, la lutte contre le gaspillage se concrétise par l'équipement des collèges en matériel et par la formation des agents départementaux intervenant en restauration.

En 2022-2023 cette démarche est complétée par :

**-La réalisation d'un séminaire « gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets » le 22 mars 2023** à destination des chefs de cuisine, des responsables de cuisine satellite et des adjoints-gestionnaires des collèges pour limiter et évaluer le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets. Ce séminaire s'est terminé par la visite de l'unité de préfiguration de compostage situé à Chambéry, en lien avec Savoie Déchets.

**-La réalisation d'une vidéo collaborative « restauration » diffusée lors de la journée des agents le 5 juillet 2023** avec la mise en avant d'une action phare réalisée au cours de l'année scolaire au niveau de la restauration dans chaque collège, en relation avec les thématiques suivantes : saisonnalité, menus, repas végétariens, bio, local, gaspillage alimentaire, dons alimentaires, salad'bar, etc.

**-La réalisation d'une campagne de pesées du gaspillage dans les collèges satellites de l'Atelier culinaire départemental**

**-La réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité concernant la gestion des déchets alimentaires des collèges** en mettant en place une organisation de tri, de collecte et de valorisation des biodéchets

**-Le développement du service individualisé dans les collèges** : assiette personnalisée selon l'appétit et l'envie de l'élève, composée avec l'élève

**-La mise en place d'une distribution sur le mode participatif et responsable (salad'bar)**

**Le 20 octobre 2023, le Département a adopté son premier schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable, nommé « SPASER ».**

L'adoption du SPASER départemental vise à structurer et renforcer les pratiques d'achat durable de la collectivité. La mise en œuvre du SPASER est également un levier visant à accélérer la transition écologique des entreprises et prestataires. Il fait ainsi partie intégrante de la démarche globale de développement durable portée par le Département de la Savoie.

Le présent schéma est structuré en trois volets : environnemental, social et économique – et décliné en cinq orientations.

Les 5 orientations définies ont pour but d'œuvrer au renforcement de la prise en compte :

- de l'insertion
- des publics handicapés et éloignés de l'emploi
- de l'empreinte environnementale des achats
- de l'économie circulaire et de l'alimentation durable
- de l'accès des PME/TPE aux marchés et de l'innovation.

## Circuits-courts et alimentation



**La qualité des produits étant le déterminant majeur de la qualité des repas servis en restauration collective, le Département entend développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en matière premières de qualité et notamment par le biais des circuits courts au sein des collèges.**

Pour répondre à ces objectifs, le Département s'engage à :

Contribuer au développement des circuits courts sur le département au travers d'un projet « Circuits courts – Alimentation », conduit en lien avec les territoires savoyards et les chambres consulaires



Subventionner l'adhésion des collèges à la Centrale d'achat régionale



### ✿ L'arrêt des contenants en plastique pour l'atelier culinaire départemental

Depuis la promulgation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020, de nouvelles interdictions de produits en plastique entrent en vigueur chaque année. Objectif : la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

La Département mène cette lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie

circulaire par l'arrêt en cours de l'utilisation de contenants en plastique pour l'atelier culinaire.

### ✿ Valorisation des excédents alimentaires

Depuis fin 2020, une convention de dons alimentaires entre le Département et des associations d'aide alimentaire est mise en place. Par cette convention, les repas produits par l'atelier culinaire départemental et non consommés par les élèves

sont donnés à des associations caritatives, telles que la cantine savoyarde ou la banque alimentaire.

### ✿ Mise en place de salad'bar pour une juste consommation

Le Département a fait le choix de mettre en place une distribution sur le mode participatif et responsable au sein des collèges avec le dispositif « salad'bar ».

# +3°C

Ecart de température à la normale 1961-1990 mesuré en 2022 dans les Alpes du Nord

# -7%

Réduction de la masse glaciaire totale des Alpes françaises sur le seul été 2022

# Juillet 2022

a été le mois de juillet le plus sec jamais enregistré depuis le début des relevés.

# -19%

Evolution de la consommation moyenne des bâtiments concernés par le plan de sobriété de l'hiver 2022/2023

# ×6

Evolution en 2 ans de la part des déplacements professionnels réalisés à l'énergie électrique

# 40%

Part des produits biologiques dans les matières premières préparées par l'Atelier culinaire départemental en 2022.

# 892 ha

de forêts départementales gérées durablement, qui séquestrent environ 4000 tonnes équivalent carbone par an

# 150 km

de véloroutes départementales, hors traversées des zones urbaines

# 400 foyers

(soit volume annuel de 50 000 mètres cubes), c'est la consommation d'eau qui ne sera plus gaspillée grâce aux travaux sur les réseaux d'eau potable financés par le département en 2023

# 100%

des bénéficiaires du RSA orientés sous 10 jours vers le parcours adéquat d'accompagnement

# 63 classes

de collège ont participé à un projet culture dans le cadre du dispositif « Artistes au collège »

# 50%

Part (en valeur) des marchés passés en 2022 par le Département et comportant une clause sociale.



